

ENTPE demain

Rapporteurs :

**Philippe Aspar,
Renaud Balaguer**

Groupe de travail :

**Caroline Lannoy,
Désiré Estay, Bernard Eneau,
Nicolas Farges,
Georges Kuntz,
Pascal Masson,
Pascal Raoul,
Christian Berastegui**

- 1954 Création de l'école d'application des ITPE (école d'application avec enseignements délivrés par l'ESTP)
- 1971 Habilitation à délivrer le titre d'ingénieur
- 1972 L'école d'application devient l'ENTPE
- 1975 Implantation à Vaulx-en-Velin
- 1990 Premiers diplômés ingénieurs civils...
- 1999 Lancement du processus de Bologne qui constitue un engagement pour construire un espace européen de l'enseignement supérieur avant 2010
- 2003 Mise en œuvre de la réforme pédagogique de l'ENTPE
- 2007 Fera également date dans l'histoire de l'école : après plus de cinquante années de constants progrès, c'est l'existence de l'école qui est actuellement en jeu. Cet avenir est suspendu à la concrétisation de deux chantiers :

- la transformation de l'ENTPE en établissement public, devenue indispensable pour continuer à exister en tant que grande école d'ingénieurs
- l'ouverture à la fonction publique territoriale, seule à même de garantir un niveau de recrutement quantitativement et qualitativement suffisant face aux incertitudes des emplois de fonctionnaires d'Etat.

Au-delà de ces deux préalables, l'ENTPE doit faire face à de nombreux défis : maintien de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur, processus de Bologne (LMD), concurrence internationale entre établissements pour les formations initiale ou continue, politiques de sites, meilleure intégration de l'ENTPE au réseau scientifique et technique, structuration de certaines professions (urbanistes, aménageurs), raréfaction des moyens de l'Etat ou plus largement impacts liés à la refondation du ministère de l'équipement. La qualité de l'ENTPE est une préoccupation essentielle pour le SNITPECT, car elle est indissociablement liée à la qualité du groupe des ITPE. Autant l'école bénéficie des réussites individuelles en retour d'image, autant la notoriété de l'école profite à tous. L'enjeu de l'avenir de l'école rejoint donc celui de l'avenir du groupe. Le présent rapport tente donc d'éclairer les enjeux des mutations en cours à l'école, au regard des ambitions que porte le SNITPECT/FO pour l'avenir du groupe, sans pour autant négliger les phénomènes de concurrence et les pouvoirs d'opposition.

SOMMAIRE

1. L'ENTPE aujourd'hui : une grande école d'ingénieurs

- 1.1 Qu'est ce qu'un ITPE ?
- 1.2 La formation initiale à l'ENTPE
- 1.3 La recherche
- 1.4 Une formation continue restant à développer
- 1.5 L'ENTPE à l'international
- 1.6 Un financement devenu très complexe
- 1.7 Quelle place pour l'ENTPE dans le concert des grandes écoles ?

2. Les évolutions en cours

- 2.1 La réforme des enseignements
- 2.2 L'ouverture à la FPT
- 2.3 La transformation en établissement public se dessine

3. Vers quelle nouvelle ENTPE ?

- 3.1 Pour une école formant des ingénieurs pluridisciplinaires au service de l'aménagement
- 3.2 Une école référence dans le domaine de l'aménagement et du développement durable des territoires
- 3.3 Une école ouverte
- 3.4 Vers une école plus efficace

4. Conclusion

L'ENTPE aujourd'hui : une grande école d'ingénieurs

1.1 Qu'est ce qu'un ITPE ?

Avant d'aborder l'actualité et l'avenir de l'ENTPE, et bien que la vocation de cette école soit bien plus large que la seule formation initiale d'ingénieurs, il est essentiel de partager la vision de ce qu'elle doit former : l'ITPE.

Perspective historique

Dès sa création l'ENTPE s'est attachée à répondre aux besoins de l'Etat en ingénieurs capables à la fois de maîtriser toutes les phases de construction d'un ouvrage public et d'y apporter la prise en compte de l'intérêt général : *études d'opportunité, faisabilité technique, économique, environnementale, sociale, projets et expertises techniques, procédures administratives et commande publique, travaux, exploitation.*

Les ITPE agissent tantôt en tant que généraliste, tantôt en tant que spécialiste selon différentes postures parfois concomitantes : maître d'ouvrage, chercheur, responsable d'opérations, maître d'œuvre, entrepreneur, exploitant ou simple partenaire. La capacité, qu'ils acquièrent grâce à leur formation initiale mais aussi grâce à des carrières dynamiques, de maîtrise de l'ensemble de ces process a permis à un nombre toujours plus grand de pouvoir tenir des postes à haute responsabilité : dirigeants d'entreprises, chefs de services et directeurs en fonction publique Etat, Territoriale ou Hospitalière. Les ITPE occupent ainsi aujourd'hui des postes variés dont certains à haute responsabilité et appartiennent, à l'Etat, à l'un des rares corps interministériels.

Un ingénieur pluridisciplinaire de l'aménagement

L'ITPE ne peut pas simplement être classifié en ingénieur généraliste ou spécialiste, c'est un ingénieur pluridisciplinaire de l'aménagement. Grâce à cette pluridisciplinarité, il peut investir un domaine en particulier et ainsi devenir un spécialiste ou chercheur (génie civil, environnement, transport, sociologie, économie...). Il peut tout aussi bien concevoir des objets publics

ou piloter, en tant que généraliste, d'autres acteurs pour réaliser un projet complexe. Comme les cellules indifférenciées de l'embryon humain appelées « totipotentes », il peut évoluer vers plusieurs métiers possibles. Cette richesse, par ailleurs entretenue au sein de l'Etat par une gestion ambitieuse des carrières, confère ainsi au groupe une vraie spécificité dessinant ainsi la caractéristique de l'ITPE : un ingénieur pluridisciplinaire qui, à partir d'une base scientifique solide, peut intervenir à différentes échelles dans la réalisation ou la gestion de services d'intérêt général dans le champ de la gestion durable des territoires. Cette qualité s'appuie de plus sur un fort ancrage de service public. Ces qualités font qu'on retrouve aujourd'hui les ITPE dans l'ensemble de la sphère publique (corps interministériel, forte tradition d'essaimage).

Il est intéressant de noter que cette spécificité ne se retrouve pas uniquement dans les services de l'Etat et que les compétences des ITPE exerçant en collectivité territoriale, en établissement public ou en entreprise privée diffèrent peu des ingénieurs en PNA à l'Etat (aujourd'hui plus de 30% des diplômés de l'ENTPE ont un autre employeur que l'Etat). Elles y sont autant appréciées dans les sphères publique que privée où les ITPE travaillent.

Des compétences transversales d' "aboutisseur" de projet

Cette spécificité a aussi permis au groupe d'investir naturellement un métier en plein essor : le pilotage de l'ensemble des process au service de l'intérêt général ; ce que certains qualifient d'enssembler, de monteur d'opérations, de chef de projets, d'aménageur. Ces chefs de projets complexes en aménagement constituent une ressource de plus en plus demandée. Et bien qu'elles soient clairement du côté du maître d'ouvrage, ces compétences, en raison de leur approche globalisante, peuvent être recherchées par l'Etat, les collectivités, les établissements publics mais aussi

Que pensent d'eux-mêmes les ITPE ?

La direction de l'ENTPE a lancé en 2002 une enquête destinée à réfléchir sur la réforme des enseignements. Bien que relativement modeste en nombre de sondés (150), cette enquête a tout de même pu faire ressortir cinq points majeurs :

- 1/ leur champ privilégié d'emploi est « la mise en place et la gestion des services à destination de la collectivité dans le domaine de l'aménagement »
- 2/ la diversité de leurs employeurs ne cessent de croître mais le service public en forme le cœur
- 3/ la compétence technique constitue le socle commun de leur légitimité malgré une grande diversité de profils à l'interface de plusieurs compétences
- 4/ les ITPE ingénieurs de l'aménagement durable présentent une capacité particulière pour articuler les compétences techniques avec des préoccupations économiques, sociales, et environnementales
- 5/ leur école « ENTPE » doit être confortée dans l'univers professionnel et mieux positionnée dans les différents réseaux de compétences.

Enquête réalisée par B.Clément et O.Klein enseignants-chercheurs à l'ENTPE

par le secteur privé. Pour autant, deux visions s'affrontent :

La première, entendue parfois au sein de l'Etat, prétend que le pilotage de l'acte de construire se réduit désormais à une simple conduite de projets modélisable en procédures, minimisant le besoin d'un ingénieur pour cette activité.

La seconde, que nous défendons, soutient que l'ingénieur enssembler apparaît plus que jamais nécessaire. Comme le démontre le rapport Frebault-Pouyet (voir encart), cette compétence n'est pas une bouillie mélangeant management, conduite de projet et connaissance admi-

nistrative. Il apparaît très intéressant de disposer d'une véritable culture technique souvent obtenue grâce à une solide formation de base et enrichie par une carrière riche et diversifiée. Ce socle technique contribue à une vraie analyse de la situation, à l'évaluation des productions des nombreux acteurs du projet, et permet de s'assurer de leur cohérence. C'est encore cette technique qui fonde un débat public sincère, argumenté et qui peut mobiliser écoute objective et analyse sans a priori, intelligente et qui, au final, permet d'arbitrer. C'est par une démarche de doute systématique, essence de toute démarche scientifique, que l'aménagement, satisfiera aux besoins attendus (1). Cela n'a rien à voir avec de la conduite de procédures.

L'ingénieur ensemblier s'appuie sur un ancrage fort dans la réalité et le concret : l'ITPE met ainsi la technique et l'administratif au service du projet, de l'objet public.

Ces compétences pourraient apparaître réservées aux généralistes mais elles irriguent également avec bonheur le Réseau Scientifique et Technique (RST). Pour ce dernier en effet, savoir monter des partenariats et coordonner des opérations de recherche, savoir communiquer, échanger, constitue un complément indispensable à l'expertise technique. L'ingénieur concepteur se doit également d'appréhender cette complexité pour proposer une réponse adaptée. Compte tenu de la grande variété des postes tenus, cette fonction transversale d'"aboutisseur" de projet avec une vue globalisante, se situe aujourd'hui en cœur de cible des ITPE.

Les évolutions actuelles de l'environnement des ITPE

De profondes mutations sont en train de s'opérer dans ce paysage. L'Etat s'inscrit désormais dans une stratégie progressive de renoncement à ses prérogatives opérationnelles d'aménageur. Une partie importante de ses compétences techniques est transférée ou en voie de l'être, aux collectivités. Mais plus généralement, l'acte de construire se complexifie et fait appel à des intervenants toujours plus nombreux : maître d'ouvrage, mandataire ou conducteur d'opération, programmiste, contrô-

leur qualité, analyste économique financier, avocat, sociologue, maître d'œuvre en équipes pluridisciplinaires, contrôleur SPS, entreprises etc. Les relations entre maîtres d'ouvrages eux-mêmes (création des GIP, des syndicats mixtes, développement des partenariats etc.), celles entre maîtres d'ouvrages et secteur privé (partenariats public/privé, etc.) se renouvellent et se multiplient sans cesse. L'ITPE, par son caractère adaptable et pluridisciplinaire, est alors sollicité dans des secteurs et auprès d'employeurs toujours plus variés. De groupe des ITPE est en pleine expansion grâce à son entrain et à sa volonté constante d'investir des champs nouveaux.

Pour autant, le cœur de métier reste le même. Notre histoire, notre culture mais également, comme nous le verrons par la suite, notre intérêt commun, nous amènent à penser qu'il est essentiel de maintenir notre caractère scientifique pluridisciplinaire au service de la collectivité pour l'aménagement durable des territoires.

1.2 La formation initiale à l'ENTPE

L'ENTPE est une grande école d'ingénieurs qui forme des ingénieurs généralistes dans tous les domaines de l'aménagement et du développement durables des territoires. Elle est située aux antipodes de l'idée que s'en font certains d'une école d'ingénieurs purement de génie civil voire d'une formation de bétonneurs, image parfois relayée au sein même de l'Etat par les ministères de la Fonction publique ou de l'Enseignement supérieur. Plus qu'un écart d'analyse objective cette situation paraît la résultante d'un déficit de communication.

Un recrutement sélectif

Il existe quatre voies pour intégrer l'ENTPE :

1. La filière « classique » d'intégration à l'issue des classes préparatoires scientifiques (MP, PC, PSI, TSI, BCPST) (2) : elle concerne la grande majorité des diplômés (environ 170 par an) mais le dimensionnement du recrutement sera en baisse cette année en raison, officiellement, d'un problème ponctuel lié à la

mise en place de la LOLF. Une telle décision est inadmissible pour la santé et la crédibilité de l'école. Le SNITPECT continuera à œuvrer, comme par le passé, pour maintenir une plus grande stabilité du recrutement par cette voie.

2. Le concours interne d'élève ingénieur, qui permet aux agents publics de l'Etat d'intégrer en première année après une année de mise à niveau.
3. L'admission directe en deuxième année pour les titulaires de diplômes équivalents ou supérieurs à une maîtrise scientifique après sélection sur dossiers (douze civils et six élèves étrangers en moyenne)
4. Le partenariat avec l'école d'architecture de Lyon qui permet à quelques élèves architectes de mener de front les deux cycles (six par an environ) et d'obtenir le double diplôme.

L'ENTPE recrute ses futurs ingénieurs sur un marché extrêmement concurrentiel où comptent beaucoup la notoriété de l'établissement, la richesse des parcours possibles et la réussite de ses anciens élèves. Une école d'ingénieurs est ainsi une marque forte, avec un positionnement clair, un territoire identifiable, des valeurs spécifiques que l'on retrouve dans ses « produits ».

L'analyse des choix des élèves admissibles à l'ENTPE ainsi qu'à d'autres écoles démontre le bon niveau du recrutement en entrée. Ainsi, l'ENTPE est nettement préférée par les élèves de classes préparatoires aux instituts polytechniques (ENSI), à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), à l'Ecole spéciale des travaux publics (ESTP). Une vingtaine d'écoles serait préférée à l'ENTPE (Polytechnique, les ENS, certaines écoles des concours Mines-Ponts et centrale) par ces mêmes étudiants (3).

Deux filières (civils et fonctionnaires) pour des employeurs toujours plus nombreux.

Les élèves peuvent être fonctionnaires ou civils. Les élèves fonctionnaires sont, dès leur entrée, salariés de l'Etat et signent en contrepartie un engagement à servir l'Etat pendant huit ans.

(2) MP : Math Physique, PC : Physique chimie, PSI : Physique science de l'ingénieur, TSI : Technologie sciences de l'ingénieur, BCPST : Biologie Chimie Physique Sciences de la terre. Cette dernière filière contribue à favoriser la prise en compte de l'environnement à l'ENTPE.

(1) Rappelons les propos du ministre de l'Equipement actuel qui a proclamé le 2/06/2006 à l'ENTPE : « Sans analyse scientifique et technique, les décisions politiques ne peuvent être prises ».

(3) Une analyse rapide de la direction de l'ENTPE positionne l'école au même niveau que ENSICA, ENAC, Telecom-Bretagne, Telecom INT, Sup Optique dans les vœux des élèves de classes préparatoires.

La filière civile créée en 1990 – à l’origine pour anticiper les besoins des collectivités locales au regard de la décentralisation – s’est fortement développée pour atteindre aujourd’hui plus de quarante-cinq élèves par an (pour moins de vingt à sa création). Son objectif initial d’alimenter la FPT n’est pourtant que rarement atteint, la plupart des ingénieurs civils exerçant dans le privé. Cela ne remet en rien la pertinence des ITPE civils à exercer en collectivités puisqu’un nombre très important d’ITPE y exercent. Cela signifie simplement que les ITPE civils sont appréciés car captés rapidement dès la sortie d’école par des employeurs qui ont les moyens de les attirer. L’ITPE correspond à un réel besoin en cadres techniques pour le service public mais aussi pour le privé.

Les élèves ayant le choix entre ces deux filières optent majoritairement pour la filière fonctionnaire mais on note clairement depuis quelques années une hausse importante du nombre de civils ENTPE « par choix » (plus du quart des civils). L’attractivité de la filière civile est essentielle pour garantir le niveau de recrutement dans une période où, compte tenu de la décentralisation, le nombre de recrutés en tant que fonctionnaires est susceptible de diminuer.

Toutefois, cette attractivité ne doit pas se faire au prix d’un renoncement à la spécificité de la formation d’ITPE. Il est d’ailleurs intéressant de noter que le secteur privé est de plus en plus séduit par cette formation sans que l’école n’ait jamais renoncé à ses objectifs fondamentaux de service public pour la formation des élèves civils.

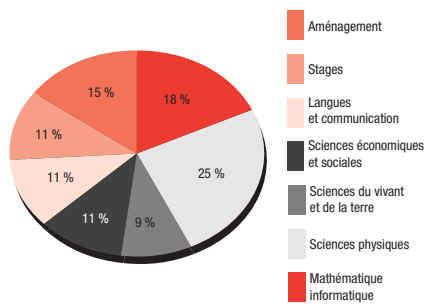
A la différence de l’ESTP ou d’autres écoles formant essentiellement pour le secteur privé, la pédagogie à l’ENTPE ne doit pas être dictée par un secteur ou l’autre – ce qui présenterait un risque de scission à moyen terme – mais par le souci de former de manière unique les mêmes ingénieurs, de leur délivrer le même diplôme quel que soit leur employeur futur, qui peut, par ailleurs, varier tout au long d’une carrière.

Un enseignement pluridisciplinaire de haut niveau

La réforme de l’enseignement en 2003 a confirmé le statut de grande école généraliste de l’aménagement et du développement durables des territoires. La formation initiale s’appuie sur une première

année à haut niveau scientifique et généraliste permettant une ouverture aux domaines de l’aménagement et à l’apprentissage par projets.

Enseignements de première année



La seconde année donne déjà une « coloration » aux enseignements en complétant la formation scientifique tout en invitant l’élève à investir une des trois majeures (domaine d’action) : environnement et risques ; bâtiment et ville ; transports, infrastructures et génie civil. C’est également au cours de cette seconde année que l’élève apprend par le projet (importance de la conception et de la conduite de projet).

La troisième année a pour vocation d’approfondir un domaine particulier dans une des spécialisations suivantes :

- aménagement et politiques urbaines,
- génie urbain,
- bâtiment,
- gestion des risques,
- hydraulique et ingénierie,
- eau, air, sol, pollution,
- transports et territoires
- infrastructures et circulation
- sols, structures, matériaux.

La scolarité s’achève par un travail de fin d’études, qui, avec le contrôle continu, décide de l’attribution du diplôme d’ingénieur.

Les formations complémentaires et les doubles cursus

De plus en plus d’élèves profitent de leur scolarité pour suivre un double cursus grâce aux nombreux partenariats tissés par l’ENTPE. L’école, étant pluridisciplinaire, ne peut pas démultiplier les cursus. Une politique de partenariats pertinents favorise les doubles cursus et permet aux élèves de se fabriquer un cursus individuel cohérent (avec d’autres établissements français ou internationaux).

Certains peuvent également suivre un cursus parallèle à l’école d’architecture de

Lyon qui leur permet d’obtenir le diplôme d’architecte après poursuite de deux ans de leur scolarité.

L’école est également habilitée à délivrer cinq masters (4) professionnels (ex DESS) ou recherche (ex DEA) dans onze spécialités. Il faut noter que cette habilitation a été obtenue à titre provisoire dans l’attente d’une transformation en établissement public bénéficiant d’une autonomie administrative et pédagogique.

Au-delà, tout élève peut envisager de suivre un master dans une autre université notamment à l’étranger (partenariats avec la New York University, l’University of Manchester, l’ISTU of Cork Ireland, l’IU di architettura di venezia...).

Enfin, n’oublions pas le partenariat avec l’ENS géologie Nancy, qui permet d’obtenir un double diplôme. Parallèlement à ces conventions pérennes, certains étudiants bénéficient de scolarités croisées après accords ponctuels vers d’autres établissements d’enseignement supérieur.

1.3 La recherche

Les laboratoires de l’ENTPE

Six laboratoires de recherche sont actuellement installés à l’ENTPE :

- Le LASH (laboratoire des sciences de l’habitat) conduit ses recherches dans le domaine de la physique du bâtiment : acoustique, thermique et aérodynamique, éclairagisme.
- Le LGM (laboratoire de géo-matériaux) travaille sur les modélisations du comportement des géo-matériaux et sur la conception et le dimensionnement des structures de génie civil.
- Le LASH et le LGM sont regroupés au sein du département « génie civil et matériaux » (DGCM) unité de recherche associé (URA) au CNRS qui regroupe soixante-quatorze agents dont vingt-cinq enseignants-chercheurs.
- Le LET (laboratoire d’économie des transports) est la principale unité de recherche française dans son domaine. Il s’agit d’une unité mixte de recherche CNRS / ENTPE / Université Lyon 2. Composée d’une équipe pluridisciplinaire d’une

(4) Master en économie et management - Master en urbanisme et aménagement - Master en sciences politiques - Master en environnement - Master en mécanique, énergétique, génie civil, acoustique.

soixantaine de personnes (dont une vingtaine à l'ENTPE), elle travaille tant sur les activités classiques de recherche que sur des missions d'aide à la décision des pouvoirs publics.

■ Le laboratoire RIVES (recherches interdisciplinaires ville espace société) est une composante de l'unité mixte de recherche du CNRS 5600 (Environnement ville et société) qui étudie les processus d'actions sur les dynamiques territoriales autour de deux axes : l'action publique urbaine et les risques urbains. Il regroupe une vingtaine de personnes.

■ Le LSE (laboratoire des sciences de l'environnement) étudie l'impact sur les écosystèmes aquatiques ou terrestres des pollutions liées aux infrastructures de transport et aux aménagements urbains. Composé de plus de vingt personnes dont huit enseignants-chercheurs, il intervient dans de nombreux réseaux de recherche.

Le LICIT (laboratoire d'ingénierie de la circulation et des transports) est une unité mixte de recherche avec l'INRETS portant sur la modélisation dynamique et l'exploitation des réseaux de transport (aérien et routier).

Tous ces laboratoires interviennent au sein de réseaux de recherche multiples, créent des partenariats nationaux ou internationaux variés (5). Bien que de tailles modestes, leurs compétences sont unanimement reconnues. Il ne faut toutefois pas oublier leur appartenance au réseau scientifique et technique du ministère de l'Équipement. Alors que l'on pourrait s'attendre à ce que ces laboratoires jouent effectivement un rôle majeur au MTETM, leurs interventions en interne, bien que non négligeables, sont plus modestes.

Mieux organiser le lien avec le RST

Le rapport sur le RST présenté au congrès 2004 détaillait les nombreuses structures qui le composent : services techniques centraux, CETE, écoles, organismes scientifiques et techniques, soit plus de trente structures et quinze mille agents. Les missions principales du RST sont :

(5) Universitaires (MIT, New York university ; université de Tokyo...) ou industriels (Total, Lafarge...).

- la recherche, l'innovation, la méthodologie, la normalisation et la production de doctrines
- la formation et l'animation de réseaux professionnels
- la réalisation d'études
- les mesures et essais en laboratoire
- la production d'expertises.

Ce descriptif sommaire des missions témoigne des liens importants qui doivent exister au sein du RST, en particulier entre l'école et le reste du RST. L'avenir du RST, au centre des revendications du SNITPECT, en particulier cette année 2006, concerne donc l'avenir de la recherche à l'ENTPE. Toutefois, les laboratoires ont préféré nouer des liens avec d'autres réseaux.

Certes les liens existent. La qualité scientifique de la formation à l'ENTPE repose en partie sur les compétences de l'ensemble du RST, qui fournit nombre d'enseignants. En retour, l'école alimente le RST en ingénieurs (près de 30 % des ITPE intègrent le RST à leur sortie d'école). L'appartenance à ce réseau donne une grande visibilité, assure une importante notoriété mais structure également des synergies essentielles. Ainsi, la complémentarité entre ces différents organismes permet à la recherche, à l'expérimentation, au développement, aux remontées et aux besoins du terrain de s'alimenter mutuellement : l'ingénieur praticien identifie sur le terrain ou dans son laboratoire des besoins nouveaux, les organismes de recherche prennent le flambeau pour produire du savoir et bénéficient ensuite des acteurs de terrains comme lieu d'expérimentation puis de généralisation/harmonisation des pratiques. Pour que le RST existe pleinement, un pilotage est nécessaire.

En effet, ces coopérations sont loin d'être parfaites. L'ENTPE est victime, comme le reste du RST, d'un manque flagrant de stratégie. Les activités de l'ENTPE sont éparpillées et l'inscription dans le RST est plus le fruit de l'histoire et de coopérations opportunes que de complémentarités planifiées. Trois raisons principales semblent en être la cause :

– La construction de la recherche nécessite du temps : la création des réseaux, la formation et le développement des compétences sont très longs. Aussi les enseignants-chercheurs de l'ENTPE, se doivent de rester longtemps dans leur domaine et font ainsi preuve d'une certaine sédenta-

rité rendant rares les allers-retours ENTPE-RST ; ce qui ne favorise pas ces connexions.

– Les laboratoires, sur le plan du financement, deviennent de plus en plus indépendants car ils vivent des contrats (qui ne sont majoritairement pas du MTETM) et possèdent une certaine autonomie comptable par le biais de leur rattachement au CNRS.

– Le manque de pilotage du RST en général et des laboratoires en particulier par l'administration centrale, est anormal ; il est encore plus problématique aujourd'hui. En effet, la stratégie est désormais définie en mode LOLF par les directeurs de programmes. Or, les liens entre objectifs annuels d'un directeur de programme et thèmes de recherches sont loin d'être établis puisqu'il n'y a pas dialogue, ce qui constitue donc une menace sur ces missions.

La complémentarité recherche-enseignement

La réalisation d'activités de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur répond au besoin, maintes fois affirmé par la CTI (commission des titres d'ingénieurs) et la direction de l'enseignement supérieur, de faire en sorte qu'enseignement et recherche se nourrissent mutuellement.

Ces complémentarités permettent à chaque élève ingénieur de découvrir les activités de recherche mais également de se former via la recherche. Cette « formation par la recherche » se structure notamment pour les travaux expérimentaux ou les projets menés au sein des laboratoires. Ils éveillent et forment de futurs spécialistes ou chercheurs et permettent également à chaque élève de disposer de facultés essentielles d'analyse expérimentale, de modélisation et d'objectivité.

Par ailleurs, l'implication des chercheurs dans l'enseignement, dans la préparation des cours, dans les cours eux-mêmes, dans l'encadrement de travaux d'études ou de recherches (TFE, masters recherche, thèses) leur permet également de faire le point sur leurs activités, d'en repérer les plus valorisables et de disposer d'assistants de recherche précieux.

C'est la raison pour laquelle la CTI réclame dans chaque école d'ingénieurs un nombre d'enseignants-chercheurs élevé. A l'ENTPE, bien que cette complémentarité

existe bel et bien, seulement 25% des heures de cours sont délivrés par des enseignants de l'ENTPE (préconisation de la CTI : 75%) en raison de son ouverture au monde professionnel et de la mobilisation des experts du RST. Ceci constitue une vraie exception dont il convient d'être fier. Il faut défendre ces enseignements pétris de et par la culture et la richesse de professionnels même si ceux-ci doivent toujours être guidés par des enseignants permanents, encadrés par un projet pédagogique de formation porté par la direction des études et permettant d'aller au delà d'un enseignement professionnalisant.

C'est d'ailleurs ce que préconise le rapport Frebault-Pouyet (6) sorti en janvier 2006 pour les formations supérieures d'urbanistes et d'aménageurs.

1.4 Une formation continue restant à développer

L'ENTPE propose une offre de formation continue de haut niveau mais relativement restreinte. La part de la formation continue dans le budget de l'ENTPE (7) n'est d'ailleurs que de 6%.

Les formations pour le MTETM

Les formations majoritairement commandées par l'administration centrale du MTETM portent souvent sur l'intégration de nouveaux agents (attachés, recrutements sur titres, etc.), ou lors de changement de fonctions (formations prise de poste, accompagnement à l'occasion de changements de grades, CSME).

Le CSME (Cycle supérieur de Management de l'Équipement) est une formation destinée aux cadres supérieurs, très prisée en interne comme en externe au MTETM. Ouvert aux futurs dirigeants des DDE, DDAF, DIREN, sous-préfets, le CSME constitue une vitrine de la formation continue de l'ENTPE. Il est très courtisé en ce moment par d'autres établissements (dont l'ENPC) et l'absence de récent CSME est un signe inquiétant. Nous revendiquons avec force le maintien du CSME à l'ENTPE, lieu de sa création, ainsi que la tenue de sessions régulières au

bénéfice de l'ensemble de l'encadrement supérieur de la fonction publique.

Des formations au profit d'autres organismes publics ou privés

Jusqu'en 2006, Forméquip-AITPE concevait et organisait à l'ENTPE des formations s'appuyant sur le réseau des ITPE et portant sur des domaines variés, au bénéfice de multiples employeurs privés ou publics, garantissant ainsi le niveau d'excellence et de réactivité du groupe. Ces activités, ainsi que les personnels correspondants de Forméquip-AITPE ont été repris par l'école (voir encarts Forméquip-AITPE et « Un financement devenu très complexe »). Toutefois, au vu des difficultés financières et de l'urgence dans laquelle a été mené ce transfert d'activités en l'absence de statut de l'ENTPE, il semble bien que l'activité formation continue hors MTETM aura été, hélas, plus que réduite en 2006. Il n'en demeure pas moins indispensable d'ouvrir plus largement les formations en externe, voire d'en créer des spécifiques, avant tout pour maintenir la finalité de la création de Forméquip : le maintien du niveau d'excellence du groupe et sa réactivité au changement, mais aussi dans une perspective de commercialisation de ces formations et de rayonnement de l'école sur le milieu professionnel.

PFE (Ponts Formation Edition), filiale de l'ENPC, propose dans ces champs de nombreuses formations intéressantes. Comme nous le verrons en partie III, la formation continue constitue un enjeu fort du futur EPSCP ENTPE.

La formation continuée

La formation continuée constitue un complément à la formation initiale. L'ingénieur en situation professionnelle bénéficie d'un complément de formation destinée à l'accompagner dans ses premières responsabilités. Depuis l'année dernière, elle est pérennisée pour les fonctionnaires par sa mention dans la charte de gestion. Elle constitue une solution originale de développement de compétences, appréciée par ceux qui l'ont suivie. Elle permet en outre un retour d'informations sur la pertinence de la formation initiale. Il est à noter avec regret que la formation continuée n'a pas été développée auprès des ingénieurs civils. Cette formation est pourtant réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'ENTPE et a donc bien vocation à être suivie par tous les anciens élèves.

1.5 L'ENTPE à l'international

Très tôt, dès 1970, l'ENTPE a tissé des liens vers l'international. Désormais, l'ouverture vers l'international constitue une ardente nécessité. En premier lieu, il convient de rappeler que, quelle que soit sa finalité, l'enseignement supérieur se conçoit désormais dans une dimension internationale.

Une présence indispensable sur la scène internationale

Dans son document intitulé « références et orientations pour 2004 » la CTI insiste sur le besoin en développement des séjours à l'étranger des élèves, ainsi que sur la nécessaire internationalisation du corps enseignant et du recrutement des élèves, pour permettre la reconnaissance à l'étranger du standard français. L'ouverture vers l'international est également la conséquence de la mondialisation qui, après avoir touché l'économie, les transports, l'industrie, concerne désormais la recherche et l'enseignement supérieur.

Les cursus construits au sein de plusieurs pays sont attractifs tant pour les élèves que pour les employeurs potentiels. Ils permettent notamment à l'élève de connaître de nouvelles approches des problèmes, d'appréhender de nouveaux modes pédagogiques et d'élargir son réseau. Ainsi, l'ENTPE, grâce à ses nombreux partenariats avec d'autres structures d'enseignement supérieur, offre à ses élèves de multiples possibilités, au cours de stages ou d'échanges entre établissements.

Par ailleurs, l'intégration européenne augmente sensiblement les relations entre les administrations publiques et les instances européennes, mais aussi les relations entre les administrations publiques des différents pays européens à toutes les échelles, nationale, régionale comme locale. La compréhension de l'action publique au sein de l'Europe est donc bien une priorité de la formation de l'ITPE, comme nous l'avons souligné dans la réflexion sur le projet pédagogique de l'école.

Enfin, la recherche de haut niveau se nourrit dans les réseaux internationaux. Une reconnaissance internationale est essentielle pour valoriser la recherche à l'ENTPE (et donc sa part de l'expertise française dans le monde) et lui permettre d'accéder aux plus grands réseaux, comme pour garantir l'attractivité de l'ENTPE auprès des élèves ou stagiaires étrangers (rappelons

(6) Rapport intitulé : Renforcer les formations à l'urbanisme et à l'aménagement – voir encart

(7) y compris les activités de FORMéquip

qu'en 2005, près de soixante-dix étudiants étrangers ont été accueillis à l'école).

Qualité de la recherche et qualité des enseignements étant intimement liées, la reconnaissance internationale est un réel gage de la qualité de l'école. Cette ouverture à l'international est donc bien une composante forte du rayonnement de l'école et du rayonnement international des ITPE.

Les ITPE et l'international

Pour les ITPE, la dimension internationale se concrétise aussi au-delà de la période d'études. Certains font une grande partie de leur carrière à l'étranger (banque mondiale, ambassades, organismes de recherche, coopération, entreprises...). Les structures du RST, les administrations centrales, les entreprises importantes interviennent toutes à une échelle internationale. Mais plus modestement, dans le cadre de partenariats, des échanges transfrontaliers, des réseaux autour d'intérêts partagés se multiplient dans ce monde toujours plus ouvert à tous les niveaux : services déconcentrés, réseaux internationaux de collectivités... Par ailleurs, la dimension européenne, qui constitue désormais une composante importante des politiques d'aménagement, doit être mieux appréhendée. Le périmètre de l'aménagement du territoire n'est pas figé à une échelle prédéterminée. Les ITPE sont et seront donc toujours plus impliqués sur la scène internationale, et ont donc tout intérêt à s'ouvrir à l'international et en premier lieu à maîtriser les langues étrangères.

La situation à l'ENTPE

Des échanges existent aujourd'hui avec tous les continents. Bien que la forte dominante de fonctionnaires d'Etat rende ces mobilités moins systématiques (mais aussi moins indispensables) que pour d'autres ingénieurs de grandes écoles, le nombre de mouvements ne cesse de s'amplifier, permettant d'offrir aux élèves un large choix. Toutefois, il est fréquem-

ment souligné que ces partenariats reposent plus sur des relations personnelles que sur des réseaux institutionnels, en particulier pour la recherche (8). Ces échanges, certes déjà fructueux, devraient se nourrir d'une véritable stratégie destinée à favoriser les échanges d'étudiants et à mieux positionner les laboratoires au service du rayonnement de l'ingénierie française (lien avec le RST), des ITPE (par exemple, quel rôle dans l'Europe pour de futurs fonctionnaires européens, quels modes de lobbying ?), de l'école et de ses laboratoires de recherche. En effet, la question qui se pose à l'ENTPE est d'une autre nature que celle qui se pose aux autres établissements d'enseignement supérieur. Le rayonnement international est indispensable mais ne doit pas être une fin en soi. En tant qu'établissement sous tutelle du MTETM, l'école, ses laboratoires, sa formation initiale et continue, doivent s'inscrire dans une perspective de développement et de valorisation du savoir-faire français à l'international dans les champs techniques de l'école et du RST. Cependant la DAEI apparaît absente des réflexions qui, depuis 2004, sont engagées à l'école. Et si la DRAST, représentée au conseil de perfectionnement, tente parfois d'infléchir ou de proposer une orientation, elle le fait de manière isolée sans avoir construit une stratégie partagée au sein des directions d'administration centrale de la tutelle.

Pour pouvoir élaborer cette stratégie, il fallait développer l'enseignement des langues étrangères et donner une plus grande lisibilité à l'enseignement délivré en se rapprochant de la grille de lecture du standard européen « LMD » sans pour autant remettre en cause les fondements de la formation. Ce fut le cas de la réforme de l'enseignement actuellement mise en œuvre (cf. II).

Toutefois, il reste essentiel de concrétiser un projet plus global et transversal inscrivant **l'international comme outil au service de la politique du MTETM, de la formation des ingénieurs, du soutien de la recherche à l'Equipe et de la qualité de l'ensemble des activités de l'école mais aussi de sa caractéristique : la notion d'intérêt général** (9).

(9) N'y aurait-il par exemple pas un intérêt à cibler une stratégie européenne de formation, d'échange pour ce point en particulier : la notion d'intérêt général ?

Notoriété internationale : l'exception française en mutation

En 2005, un classement international des établissements d'enseignements supérieurs publié au journal de Shanghai a fait grand bruit en France; seule structure à y figurer dans les soixante premières places : la faculté des sciences d'Orsay. Fallait-il brûler les grandes écoles ? Le débat oppose toujours les tenants du modèle français soutenant que le « french engineer » est extrêmement compétent et reconnu dans le monde entier, les autres que la petite taille des structures françaises et en particulier des écoles d'ingénieurs ne les rend pas lisibles à l'international et donc pas attractives. Or le marché de l'enseignement supérieur se mondialise et la concurrence devient plus forte.

Le paradoxe qu'a connu l'ENTPE (cf. partie II) sur la réforme des enseignements est le casse-tête de nombreuses écoles d'ingénieurs : le standard de formation LMD (licence master doctorat) constitue un alignement vers le bas du niveau de leurs formations. Muter tout en gardant sa logique d'excellence, communiquer pour continuer d'attirer les meilleurs, et surtout structurer les établissements sous des labels fédérateurs sont autant de difficultés à résoudre.

Le colloque organisé par la CTI en mai 2004 (« L'espace européen de l'enseignement supérieur : un défi pour les formations d'ingénieur en France... ») a montré combien les partenariats entre établissements d'enseignements scientifiques de nationalités différentes pouvaient être enrichissants sans que l'harmonisation européenne ou internationale ne soit une fin en soi. C'est pourquoi, aujourd'hui, l'heure est aux regroupements : les écoles centrales se développent en réseau en intégrant de nouvelles écoles (Lille, Nantes, Marseille, Pékin), les INSA se structurent également, l'appellation « institut national polytechnique » fait des émules en regroupant les écoles (essentiellement ENSI) d'une même ville, etc. La démarche la plus spectaculaire et médiatisée est sans doute « Paris Tech », qui regroupe onze des plus grandes écoles parisiennes (ENGREF, ENPC, ENSAM, ENSCP, ENSMP, ENST, ENSTA, ESPCI, X, INAPG, ENSAE) : elle mutualise certains moyens et surtout espère bâtir une stratégie cohérente et complémentaire pour l'ensemble des écoles en formation ini-

(8) Le constat des "partenariats" d'aujourd'hui est difficile à mettre en valeur : Liban, Indonésie, Mexique, Thaïlande, Algérie, Maroc, Mali, Cameroun, USA, Québec, Chine, Australie, Irlande, Royaume Uni, Espagne, Italie, Pologne, etc., la liste des pays d'origine ou de destination des élèves qui se croisent à l'école ne permet pas d'identifier une stratégie particulière si ce n'est le choix des individus. Le sens de la démarche en est rendu moins clair, moins lisible.

tiale, continue et en recherche. Simultanément se regroupent sur le campus de l'ENPC à Marne-la-Vallée certains services du ministère de l'Équipement (LCPC, SETRA,...) sans que la stratégie ne soit clairement exprimée. Sur ces deux derniers chantiers, les engagements, les résultats et les synergies tardent toutefois à se concrétiser.

D'autres modèles de coopération mixte se mettent également en place entre écoles d'ingénieurs et écoles de managements (accord global entre Polytechnique et HEC, coopérations ponctuelles entre l'ECP et l'Essec, échanges d'étudiants entre écoles proches comme l'ENPC, l'ENSTA et l'ENST, etc.).

L'ENTPE, de par sa taille, ne pourra atteindre seule un rayonnement international de premier ordre. Bien que des partenariats existent, son isolement devient préoccupant. Deux possibilités s'offrent à elle :

- se structurer sur une politique de site à l'instar de « Paris Tech ». Elle pourrait se retrouver par exemple autour du PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur de Lyon) prévu pour 2007. Cette démarche est aujourd'hui largement engagée,
- mettre en place une coopération entre établissements du ministère profitant plus à la valorisation du savoir faire du ministère et de son RST. Cela nécessiterait une vraie unité du RST, un vrai pilotage par la DRAST.

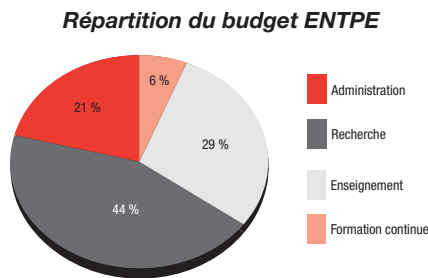
La question est de savoir si ces deux structures peuvent exister concomitamment et au service de quel projet pour l'ENTPE. En effet, les meilleurs partenariats ne supposent pas nécessairement une proximité géographique, mais une convergence stratégique et de fortes synergies de moyens.

En tout état de cause, l'école doit reprendre sa réflexion sur une stratégie d'ouverture à l'international. La dernière réflexion menée au sein de l'école n'était pas suffisamment aboutie.

1.6 Un financement devenu très complexe

Le budget de l'ENTPE était en 2005 d'environ 40 M€. Ce budget comprend la rémunération des élèves fonctionnaires pour une part importante. Le budget de l'école en tant que structure classique est

en fait de 16,5 M€ (10) et se répartit comme suit :



Dès 2002, le rapport Dutruy avait souligné les difficultés pour fonctionner sous le statut de service extérieur notamment pour nouer des partenariats, encaisser des produits (régie de recettes, FORMéquip-AITPE,...), réaliser certaines dépenses spécifiques (dépenses de personnels, contrats en partenariat,...). En 2006, deux événements sont venus encore complexifier le budget :

- la reprise des activités de FORMéquip-AITPE en recherche et en formation continue,
- la LOLF.

Ainsi, aujourd'hui, le budget est découpé, pour la part crédits du MTETM, en crédits issus de plusieurs programmes : Stratégie ; Conduite et pilotage des politiques d'équipement ; divers autres programmes selon les activités de formation ou de recherche menées à l'école. Cela ne facilite pas un pilotage global et cohérent.

Par ailleurs, la reprise des activités de FORMéquip-AITPE a nécessité la mise en place au niveau local d'un mécanisme financier de reversement des produits de recherche ou de formation continue sous forme de fonds de concours. A l'heure où ces lignes ont été écrites, ce mécanisme lourd venait tout juste d'être précisé et n'avait pas encore été utilisé (11). La conséquence de ces difficultés a été en premier lieu de réaliser très peu de formation externe en 2006.

Enfin, il ne faut pas oublier que la plupart des laboratoires de l'ENTPE bénéficient de

(10) Source : rapport d'activité 2005 ENTPE.

(11) Les contrats de recherche sont signés au nom de l'Etat avec des entreprises. Il y a ensuite facturation par l'Etat avec rétablissement à l'ENTPE après justification de la dépense : ce système lourd géré au niveau local depuis la mise en place de la LOLF a du mal à fonctionner notamment pour des contrats pluriannuels (gestion mode LOLF).

FORMéquip-AITPE et niveau :

Jusqu'en 2006, FORMéquip-AITPE assurait le développement logistique, financier, comptable et juridique des actions d'études et de recherche pour le compte de l'ENTPE. Véritable partenaire de l'ENTPE, l'association formalisait et mettait en oeuvre les différents contrats de l'école. Ainsi, grâce à l'association, l'école a pu au cours des années, développer et faire vivre ses partenariats ainsi que son savoir-faire en termes d'expertise et de recherche. Aujourd'hui, les laboratoires de l'école sont unanimement reconnus et de nombreuses entreprises privées, services publics et collectivités territoriales ont bénéficié d'actions de formation en France et à l'international.

Depuis cette année, ces activités ont été reprises, non sans difficultés, par l'ENTPE.

Le rôle de l'association dans le rayonnement de l'école reste toutefois important par le biais notamment de la défense du diplôme et la valorisation de l'ENTPE.

L'animation du réseau des anciens élèves, la représentation de l'école dans tous les réseaux s'intéressant aux diplômés et ingénieurs en activité restent assurées pour l'ENTPE -comme pour la plupart des grandes écoles d'ingénieurs- par **l'association d'anciens élèves, FORMéquip-AITPE**. Elle est l'association de tous les ingénieurs des travaux publics de l'État, au-delà des diplômés de l'école.

Membre du Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques de France (CNISF), l'association participe aux différents débats nationaux et internationaux sur les enjeux sociétaux des sciences et techniques. A l'échelon régional, elle est également administrateur de l'Union Régionale des Ingénieurs et des Scientifiques Ain Rhône (URIS 01-69). L'ensemble des URIS -les antennes locales du CNISF- relaie les actions nationales et développe des manifestations propres destinées à promouvoir et à représenter les ingénieurs et scientifiques : table ronde, conférence, colloque, groupe de travail, enquête socioprofessionnelle... »

moyens d'autres structures avec lesquels ils sont associés (crédits CNRS, INRETS...). Ces crédits leur sont indispensables tant les moyens de l'Etat sont modestes dans les programmes de recherche. Et naturellement, la stratégie des laboratoires est dès lors plus dictée par l'intérêt financier que par un pilotage ministériel.

Le retard pris dans la transformation de l'ENTPE en EPSCP a donc nécessité la mise

en place de dispositifs transitoires lourds rendant plus difficile encore un pilotage financier stratégique.

1.7 Quelle place pour l'ENTPE dans le concert des grandes écoles ?

La place de l'ENTPE dans le concert des grandes écoles dépend de plusieurs facteurs pour la formation initiale : la qualité de son niveau de recrutement qui a été esquissée un peu plus haut, la qualité de sa formation et la qualité de ses débouchés. Ils sont généralement pondérés différemment selon les divers palmarès des grandes écoles d'ingénieurs (certains privilégiant les revenus à l'embauche, d'autres le taux d'embauche à 6 mois, d'autres modélisant la qualité de l'enseignement,...).

L'ENTPE ne figure pas dans le classement du Point 2005 (évaluant la qualité pédagogique et la professionnalisation), du Nouvel économiste (reprenant la vision DRH d'entreprises) ou de l'Expansion (salaires). De réels biais existent pour l'ENTPE, compte tenu de la formation importante d'ingénieurs fonctionnaires mais la communication de l'ENTPE apparaît réellement déficiente, manquant de moyens et d'autonomie. Sur la plupart des sites référençant les grandes écoles, l'ENTPE n'est citée qu'à minima ! Cette situation est suicidaire à terme dans une société d'image. L'ENTPE comme FORMéquip-AITPE doivent sans tarder s'y atteler.

Ce déficit est en partie comblé dans le milieu professionnel par la renommée et le réseau des ITPE. Toutefois, ce réseau dans le privé hors travaux publics reste peu structuré.

Les autres formations en aménagement : concurrentes ?

La particularité de la formation dispensée peut s'appréhender soit par description de l'ITPE (cf. I 1) soit par comparaison aux autres écoles. Sur ce deuxième point l'ENTPE apparaît également pleine d'atouts. Observons la particularité de l'ENTPE dans le milieu concurrentiel de l'enseignement supérieur dans le domaine de l'aménagement.

L'ENPC

Les deux écoles d'ingénieurs du ministère de l'Équipement sont-elles concurrentes ? Pas vraiment. Pour technique que soit la

formation à l'ENPC, bien peu de diplômés se dirigent vers des métiers techniques et encore moins vers la fonction publique. Après quelques années, les ingénieurs diplômés de l'ENPC se retrouvent essentiellement dans les activités financières, le process industriel et l'encadrement supérieur. Bien que depuis peu l'ENPC tente une incursion dans la fonction publique territoriale, et qu'elle soit présente en aménagement (12), l'ENTPE ne peut donc être considérée en réelle concurrence avec l'ENPC au niveau de la formation initiale.

Toutefois, le besoin d'articulation avec l'ENPC est réel : 40% du corps des IPC est constitué d'anciens ITPE, les situations de concurrence en formation continue (où il faut reconnaître que l'ENPC propose une offre importante), en recherche, en pilotage du RST sont légions.

L'ESTP et les INSA

Les entreprises retiennent ces ingénieurs en sortie d'école majoritairement pour des postes très techniques à dominante calculatoire (INSA notamment) ou chantier (ESTP) (13). L'ITPE est, quant à lui, particulièrement recherché par le privé pour mener à bien des projets pluridisciplinaires nécessitant des capacités de dialogue avec des maîtres d'ouvrages publics. Toutefois, le volume déversé par ces deux écoles sur le marché de l'emploi est tel que l'on retrouve des anciens de ces écoles partout désormais, ce qui a beaucoup contribué à l'élévation de leur niveau. Par ailleurs, on peut suivre avec intérêt la récente spécialisation développée à l'INSA de Lyon en urbanisme et aménagement, articulée autour des cours : montage d'opérations, VRD, mobilités urbaines, diagnostic urbain, planifications

Les écoles d'architectures

Il est indéniable que l'architecte contribue à la ville et à l'aménagement le plus souvent pour une intervention ponctuelle, mais aussi parfois plus largement, pour quelques concepteurs urbains. L'enseignement de l'urbanisme, longtemps marginalisé, a récemment pro-

Le rapport Frebault-Pouyet : « Renforcer les formations à l'urbanisme et à l'aménagement »

Partant du constat que les besoins en professionnels de haute qualité en urbanisme et en aménagement vont croissant tant dans le secteur public, parapublic que libéral, le DES (directeur de l'enseignement supérieur) et le DGUHC ont commandé à MM. Frebault et Pouyet un rapport faisant le point des besoins en professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, de l'offre existante et de son adéquation à ces mêmes besoins, et des débouchés possibles.

Les urbanistes et aménageurs apparaissent comme des « professionnels à profil hybride ayant une spécialité d'origine mais ayant acquis une culture urbaine solide » et constatent un déficit de professionnels de bon niveau et de formations lisibles. Vu leur définition de l'urbanisme et l'aménagement : « [...] l'urbanisme recouvre un ensemble de démarches visant à maîtriser l'organisation ou la transformation spatiale des villes et des territoires urbains ou ruraux, aux différentes échelles géographiques et temporelles, dans la perspective d'un développement harmonieux, équilibré et durable... »

*L'aménagement est un mode d'action volontaire pour développer ou transformer les territoires », qui pourrait s'appliquer à la définition d'un ITPE, l'ENTPE apparaît être une formation très intéressante à encourager pour diversifier l'offre en formation initiale et , tout comme les instituts universitaires regroupés sous le label **APERAU** (association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme). « Nous insistons à nouveau sur l'importance du renforcement de l'enseignement de l'urbanisme dans les écoles d'ingénieurs pour qu'elles contribuent significativement, aux cotés d'autres formations, à une meilleure réponse aux besoins de l'Etat et des collectivités territoriales dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme. »*

Certaines préconisations du rapport apparaissent comme des pistes intéressantes pour l'ENTPE : difficulté à structurer une recherche universitaire dans ce domaine pluridisciplinaire, besoin de formation continue très important, nécessité de développer une formation de base pour tous les fonctionnaires oeuvrant dans ce champ, besoin important de culture en urbanisme et aménagement dans ces formations, nécessaire articulation entre théorie, méthodologie et pratique dans la formation, renforcer l'interdisciplinarité, associer plus étroitement les écoles d'architecture et les écoles d'ingénieurs aux universités, dans la mise en oeuvre des formations à l'urbanisme et à l'aménagement, reconnaître des pôles compétitifs au niveau régional et européen...

(12) L'ENPC a ainsi mis en place un mastère "Aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine" (AMUR), formation de post-grade, se déroulant sur quinze mois qui développe une pédagogie interdisciplinaire de projet autour d'études de cas.

(13) ESTP : Selon divers articles du Moniteur.

gressé dans les écoles d'architecture. Logique de projet, culture urbaine, les architectes ont des compétences intéressantes pour investir davantage le domaine de l'urbain et de l'aménagement. Toutefois, les écoles d'architecture ne sont que peu en lien avec les lieux de partage de savoirs (recherche, réseaux) et les enseignements pluridisciplinaires (notamment sciences sociales humaines). Certains partenariats avec des écoles comme l'ENTPE ou des universités se développent pour y remédier.

Les formations universitaires de second cycle

De nombreux masters professionnels (Aménagement-Urbanisme, Economie et management...) couvrant les domaines d'intervention de l'ENTPE sont aujourd'hui proposés. Les diplômés de bon niveau, ont une approche pluridisciplinaire et sont appréciés des milieux professionnels. L'ENTPE s'en différencie par son socle technique important permettant d'être un acteur complet de l'aménagement, capable notamment de concevoir des solutions et de gérer des projets complexes.

La formation initiale à l'ENTPE répond donc à un besoin spécifique en aménagement durable qu'aucune autre formation ne peut couvrir entièrement. **Quel que soit l'avenir des ingénieurs à l'Etat, il est de la responsabilité du MTETM de continuer à former des ITPE puisqu'ils répondent à un besoin pour la nation qui n'est pas satisfait par d'autres formations.**

Les autres écoles d'ingénieurs fonctionnaires

Avec les perspectives de généralisation des fusions DDE-DDAF, la question de la place des diverses écoles se pose. La création du

corps des IAE fusionnant les ITA, ITR et ITEF n'a pas soulevé de questions particulières dans leurs écoles respectives mais pour combien de temps ? Si l'ensemble de ces questions peut avoir des répercussions sur l'ENTPE, aucun rapprochement administratif ne pourra remettre en cause la nécessité pour la nation de disposer d'une école d'ingénieurs spécialisée dans le domaine de l'aménagement et du développement durables des territoires. Par ailleurs, les ITPE opèrent dans un domaine de généraliste bien plus transversal. Ainsi les ITPE explorent sans cesse de nouveaux champs et s'appuient sur une importante culture de projet.

Prenons l'exemple des opérations « Natura 2000 ». Aujourd'hui ces projets sont en majorité portés par des ITPE, en raison de leur capacité à assumer une logique de développement nécessitant une grande transversalité, de comprendre les enjeux territoriaux et les logiques de pouvoirs. En collectivité également, nombre de nos camarades sont appelés pour piloter les Agendas 21.

Les autres écoles d'ingénieurs fonctionnaires apparaissent plus spécialisées et moins tournées vers le projet.

Quelle politique de site ?

Dans le contexte de mondialisation de l'enseignement supérieur, l'image d'une école est essentielle. Que ce soit pour améliorer sa lisibilité à l'international ou mutualiser certains moyens, les politiques de site sont devenues incontournables. L'ENTPE prend part à de nombreuses coopérations :

- le PUL (Pôle Universitaire Lyonnais) qui regroupe trois universités et dix établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération ;

- AGERA (alliance des grandes écoles de Rhône-Alpes) qui comporte trente-sept établissements supérieurs ;
- le pôle de compétence en urbanisme à Lyon, structure composée d'organisations universitaires et professionnelles ;
- les grands ateliers de l'Isle d'Abeau, premier pôle enseignement-recherche de France dans le domaine de la construction ;
- l'espace ville fondée par l'ENTPE, l'Ecole d'Architecture de Lyon, et la ville de Vaulx-en-Velin.

D'autres partenariats, notamment d'enseignement, existent avec les INSA, l'EAL, l'ENS, les universités. Ces différentes structures démontrent la possibilité d'organiser, sur l'agglomération lyonnaise, une véritable politique de site autour des domaines transports-construction-ville. Concernant le domaine de l'environnement, des potentialités intéressantes existent.

Nous espérons que cette politique de site, qui devra désormais s'organiser par le biais du PRES de Lyon, n'affaiblira ni le lien entre l'ENTPE et le RST, ni sa lisibilité, ni sa qualité. Toutefois, il nous apparaît que de nombreux atouts existent et de nombreuses conditions sont remplies pour **faire rayonner autour de l'ENTPE un pôle lyonnais d'excellence de recherche, de formation et des technologies de l'aménagement et du développement durables des territoires, qui pourrait également associer les structures lyonnaises du RST.**

Les évolutions en cours

La CTI a émis un avis important en septembre 2003 en habilitant pour seulement trois ans l'ENTPE à délivrer le diplôme d'ingénieur. Cette autorisation temporaire était motivée par l'attente de l'évolution de l'école en établissement public, par l'acquisition par cette dernière d'une réelle autonomie aussi bien pédagogique que financière ou stratégique et par l'annonce d'une réforme des enseignements qui tardait à aboutir. Le Flash 246 spécial ENTPE d'avril 2004 dresse un panorama complet de ces enjeux.

2.1 La réforme des enseignements

Les enjeux ou comment une école d'ingénieurs doit-elle envisager sa spécificité après la création d'un modèle universitaire européen ?

La CTI a appelé très tôt à rester vigilant pour que l'harmonisation universitaire européenne ne conduise pas à un nivellement par le bas de l'enseignement supérieur. Depuis longtemps déjà, le SNITPECT appelle l'ENTPE à dépasser l'ambition minimale à laquelle aboutit la structuration uniformisée de l'enseignement supérieur au niveau européen (cf. Tribune 1.189 sept 2003).

La CTI ne rejette pas en bloc les réflexions issues des structures européennes. Elle se conforme à la « semestrialisation » des enseignements, à la notion de crédits par un système d'unités de valeur et aux échanges avec l'Europe ou l'international.

La CTI refuse le nomadisme dans la quête de crédits. Certains ont imaginé qu'un étudiant pourrait glaner des crédits, de-ci de-là, pour atteindre au bout d'un certain temps non défini, les trois cents crédits d'un mastère. « Ce n'est pas le cas d'une école d'ingénieurs française, ni des universités sérieuses ». Les trois cents crédits d'une formation d'ingénieur ne sont pas n'importe lesquels : ils correspondent à un enseignement précis, cohérent et déterminé au sein d'un cursus pédagogique particulier.

Il n'est donc pas question pour les grandes écoles de se conformer 100% à un moule

européen dans lequel chacun, et pas uniquement la France, a déjà et gardera sa spécificité.

Un exemple de danger d'une lecture rapide de l'harmonisation : « engineer » n'est pas « ingénieur » ! A « l'international », un « charter of engineer » est un « bachelor » donc de niveau licence (14), même si il y a un supplément au diplôme pour préciser le parcours suivi.

En France le diplôme d'ingénieur est au niveau du grade de mastère, avec là aussi un enrichissement net par la spécificité du cursus pédagogique.

Les caractéristiques d'une formation d'ingénieur

La dérive qui permet à un élève d'orienter ses choix pour éviter les difficultés pédagogiques a déjà été constatée dans les universités technologiques. Le tronc commun apportant un fort bagage scientifique et technique au futur ingénieur s'impose aux écoles d'ingénieurs pour l'éviter.

La crédibilité de l'ingénieur repose avant tout sur son savoir et sa compétence scientifique dans son domaine d'expertise y compris pour pouvoir par la suite revendiquer un rôle de manager dans ce domaine. Sa formation serait largement dévalorisée si l'enseignement permettait un contournement des fondements scientifiques par les choix individuels.

Une école peut faire le choix de former des groupes différents d'ingénieurs spécialisés en sortie d'école avec inscription de la spécialité sur le diplôme. La CTI n'impose rien dans ce domaine. Mais les diplômes ainsi différenciés peuvent alors acquérir des valeurs différentes au fil des évolutions de l'enseignement ou de l'environnement professionnel.

Le diplôme délivré par l'établissement est une marque originelle forte de l'ingénieur qui garantit non seulement la qualité de sa formation mais aussi son potentiel à évoluer professionnellement à la fois au sein de son domaine mais aussi tout au long de

sa vie au bénéfice d'employeurs très différents (15).

Pour la CTI, peu importe la structuration des enseignements, la cohérence du contenu est essentielle. C'est ce contenu qui permet de distinguer une formation d'ingénieur de n'importe quel mastère, comme une accumulation de mastères dans une même tête ne ferait pas un ingénieur. ... et donc « mastère » n'est pas « ingénieur ».

Ainsi nous affirmons comme la CTI que « les écoles d'ingénieurs ne jouent pas dans la cour des diplômes de mastère ». Certes, délivrer des diplômes de mastère permet de bénéficier de lisibilité à l'international mais l'enseignement qu'elles dispensent est de niveau supérieur.

Toutefois, lisibilité ne veut pas dire conformité. L'excellence dans les pays anglosaxons s'étalonne au nombre d'années d'études. Ainsi, un étudiant diplômé d'un mastère sera considéré comme « meilleur » qu'un licencié et de niveau inférieur à un docteur. Sans minimiser les compétences acquises par le nombre d'années d'études, le doctorat en France est tout de même davantage considéré comme une spécialisation que comme une évaluation de la valeur intrinsèque de l'étudiant, cette dernière étant plus mesurée au diplôme (Mastère, diplôme d'ingénieur, ingénieur de grandes écoles...).

La réforme pédagogique

Ouvert dès 2002, le chantier de réforme pédagogique de l'ENTPE avait débouché en 2003 sur un projet finalement repoussé car calqué sur une lecture littérale du LMD (licence, master, doctorat) et répondant de manière insuffisante aux objectifs de l'ENTPE. Le nouveau projet devait donc s'inscrire dans la logique européenne LMD sans dénaturer la formation d'ingénieur et les objectifs spécifiques de l'école. Dans ce processus le SNITPECT a pris toute sa place

(15) On notera l'anecdote du directeur de banque ancien ITPE qui cherchait à recruter des ITPE non pour leur savoir en économie mais plutôt pour leurs capacités à manager les hommes dans des situations complexes.

(14) Bac + 3ans soit 180 crédits.

en oeuvrant pour l'abandon du précédent projet, dangereux quant au maintien de l'habilitation de l'ENTPE à délivrer le titre d'ingénieur, en favorisant la constitution de groupes de réflexion et d'échanges et en permettant la concrétisation de ce nouveau projet finalement approuvé par le conseil de perfectionnement du 25/03/2004.

Cette réforme a progressivement été mise en œuvre à la rentrée 2004 puis en 2005 et 2006.

Quelles différences ?

La première année réformée est consacrée essentiellement à l'approfondissement et l'enrichissement des fondamentaux scientifiques et au renforcement de l'autonomie des élèves. Elle leur permet également de mieux situer leur futur environnement professionnel à travers un court stage (un mois) et des semaines de présentation des domaines (la ville et l'environnement - les transports et les infrastructures - le bâtiment et le génie civil) et de l'action publique.

La deuxième année est désormais organisée autour des trois majeures (Villes et équipements publics / Environnement, risques et territoires / Transports et ouvrages), et renforce la place accordée au projet d'aménagement et au stage d'une durée désormais portée à cinq mois. Ce projet d'aménagement devient le moyen de mettre en œuvre les sciences de l'ingénieur et de l'aménagement, d'appréhender la complexité et de mettre en œuvre les acquis en situation professionnelle.

L'organisation pratique de la troisième année et de ses neuf Voies d'Approfondissement renouvelées s'est construite au premier semestre 2006 et devra être évaluée fin 2007.

Quel bilan ?

Les progrès de cette réforme pourraient se résumer ainsi :

Une plus grande ouverture professionnelle : par la présentation en première année des différents domaines de l'aménagement, suivie par un mois de stage. En deuxième année, allongement de la durée du stage à cinq mois, puis en troisième année, travail de fin d'études.

Une plus grande ouverture à l'international : par l'obligation de justifier un bon niveau en anglais, la certification par un

Qu'est-ce que la CTI ?

Son rôle

Créée par la loi du 10 juillet 1934 relative aux conditions de délivrance et à l'usage du titre d'ingénieur diplômé, puis confirmée dans ses missions par le Code de l'Éducation, la Commission des Titres d'Ingénieur a la responsabilité et la maîtrise d'œuvre de la reconnaissance des titres d'ingénieurs. Elle habilite au nom de l'État les écoles privées à délivrer un diplôme d'ingénieur ou donne un avis à son ministère de tutelle (l'éducation nationale) pour l'habilitation des écoles d'État. A noter que le diplôme d'ingénieur n'est pas un diplôme national mais un diplôme d'établissement.

Sa composition

La CTI est composée de trente-deux membres à parité entre le monde scientifique et académique et le monde économique et professionnel. Ce dernier est lui-même représenté à parité entre « employeurs » et « employés », organisations patronales, syndicats, associations d'ingénieurs. Chaque membre est nommé pour quatre ans pour un mandat renouvelable une seule fois.

L'habilitation est accordée :

- en général pour six ans avec recommandations,
- parfois pour trois ans si un vrai problème est identifié,
- rarement pour un an car elle annonce les opérations préalables à une fermeture après vérification par la CTI au terme de l'année.

Le diplôme d'ingénieur est par définition un diplôme d'établissement et non un diplôme national. A l'origine, l'habilitation à délivrer ce diplôme était attribuée à vie à l'établissement. Face à aux évolutions de la société, la décision a été prise dans le milieu des années 90, de procéder à un suivi périodique de six ans de chaque école d'ingénieurs, afin de vérifier le contenu et les conditions d'organisation de la formation.

Le premier tour de France des écoles d'ingénieurs s'est achevé en 2003 par l'habilitation pour 6 ans de 75% des écoles avec des recommandations plus ou moins importantes.

Ses objectifs

Valoriser et garantir l'excellence de la formation des ingénieurs et aider les grandes écoles françaises à acquérir une « perception dynamique des formations d'ingénieurs en France ».

La CTI ne souhaite pas formater les écoles qui restent libres et peuvent la convaincre de leurs choix, au risque, si ceux-ci étaient trop éloignés des recommandations de la CTI, de se voir retirer l'habilitation à délivrer le diplôme d'ingénieur. Cependant le mode d'action de la CTI n'est pas la sanction mais plutôt, par ses recommandations, l'accompagnement des écoles vers des évolutions favorables qui répondent à la fois « à la diversification du marché de l'emploi, aux besoins des entreprises et aux progrès scientifiques » tout en préservant les fondamentaux de la formation d'ingénieur.

« Les établissements ont, dans un contexte d'internationalisation et de complexité croissante, l'obligation d'innover tout en préservant les **quatre composantes essentielles d'une formation d'ingénieur** :

- les **sciences de base**, socle commun des connaissances, garantie de la rigueur d'analyse et du pouvoir d'adaptation à long terme aux exigences évolutives des métiers,
- les **sciences de l'ingénieur** garantes de l'efficacité et du pouvoir d'adaptation à court terme du jeune ingénieur,
- la **communication et la culture internationale**, dont la formation à la langue anglaise n'est qu'une composante, permettant l'exercice du métier et de la relation sociale en tout lieu,
- la **culture d'entreprise et la compréhension de l'environnement économique, social, humain, éthique, philosophique,...** »

(extrait de « Références et Orientations »)

cf. www.Cti-commission.fr

contrôle extérieur à l'école et par l'incitation à partir à l'étranger (40% des stages de deuxième année à l'étranger ; une dizaine d'élèves effectue leur troisième année à l'extérieur ; séminaire sur l'Europe).

Après deux promotions, la première année est consolidée et son bilan est remarquable, unanimement reconnu par les élèves comme par les équipes enseignantes et le Conseil de Perfectionnement. Lors du Conseil de Perfectionnement du 8 mars 2006, un bilan partiel de la nouvelle deuxième année alors en cours a été présenté et un bilan global a été réalisé lors de la séance du 15 septembre 2006. A son issue, il a été décidé de quelques évolutions pour peaufiner le calendrier et le fonctionnement de cette année centrale de la scolarité.

2.2 L'ouverture à la FPT

L'ouverture de l'ENTPE à la fonction publique territoriale constitue une nécessité pour l'avenir des ITPE et de leur école et la réponse à un besoin exprimé par les collectivités locales. La direction de l'école et celle du CNFPT ont donc travaillé ensemble à l'établissement d'un projet de convention intéressant les deux parties.

Partant des constats que le CNFPT est chargé du recrutement et de la formation des agents de la FPT, que l'ENTPE forme des ingénieurs dans le domaine de l'aménagement durable des territoires et qu'elle est membre du RST, dont une des missions est la diffusion d'une doctrine technique indépendante, ce projet de convention s'attache à organiser les complémentarités et les intérêts partagés des deux parties en ce qui concerne tant l'accès à la FPT des ingénieurs civils, que la formation continue ou la recherche.

Malgré la qualité de la formation à l'ENTPE reconnue par la FPT, l'embauche d'un ITPE fraîchement diplômé reste subordonnée à deux conditions : réussir le concours d'ingénieur territorial (ce qui n'est souvent qu'une formalité à condition de l'avoir préparé) et surtout trouver un poste (le stage restant le meilleur moyen de se faire ouvrir le poste). Pour permettre aux ITPE civils d'accéder plus facilement dès la sortie de l'ENTPE aux emplois de la fonction publique territoriale, l'école a donc travaillé sur plusieurs chantiers :

- la prise en compte des besoins des collectivités pour adapter les enseignements et permettre ainsi une amélioration de la qualité de la formation initiale à destination des collectivités ;
- la communication sur les métiers en collectivités permettant de se faire connaître mais aussi de leur donner des chances accrues de réussite au concours d'IT ;
- le développement de stages de première, deuxième années et des TFE en collectivités territoriales mettant en relation l'offre et la demande ;
- la facilitation (par dérogation pour l'ENTPE) de l'accès au concours d'ingénieur territorial par la possibilité de déplacer le concours au printemps afin de permettre à l'ITPE civil non encore diplômé de passer quand même le concours durant son TFE et d'être ainsi embauché par la collectivité dès l'obtention de son diplôme d'ITPE. Pour asseoir cela, l'Ecole pourrait également devenir centre de concours d'ingénieur territorial ;

L'information de toutes les collectivités sur ces accords.

La qualité des formations post-concours et continues organisées à l'ENTPE intéresse également le CNFPT. Aussi, cet accord prévoit l'accueil à l'ENTPE des ingénieurs territoriaux en chef pour leur formation post-concours et une collaboration avec l'INET (institut national des études territoriales) pour les formations de A+.

Enfin, la recherche de l'ENTPE constitue une ressource pour les collectivités dont les modalités de mise à disposition doivent être étudiées.

Cette convention, si elle était signée, concrétiserait indéniablement une importante avancée pour l'école. Sa signature constitue pour nous aujourd'hui une priorité. Ce n'est pas le cas pour tout le monde. En effet, alors que ce projet de convention est prêt depuis plus d'un an, qu'il a été établi conjointement par la direction de l'école et le CNFPT, qu'il recueille un avis favorable des politiques côté FPT et que les discours ministériels sur la décentralisation vont dans le même sens, notre ministère s'entête à ne pas la signer. La raison ? Un plan de charge trop important en cette période de réorganisation ? Une jurisprudence dans les modalités de décentralisation ? Ou un blocage de la part d'un grand corps de l'Etat s'aper-

cevant un peu tard de son absence sur les postes d'encadrement supérieur en collectivités locales? (16)

2.3 La transformation en établissement public se dessine

La CTI affirme quatre principes d'organisation qui doivent guider l'organisation des écoles d'ingénieurs :

Identité : Une école d'ingénieurs doit être dotée d'une personnalité morale véritable et d'un statut juridique adapté.

Autonomie : l'établissement doit bénéficier d'une large autonomie scientifique, pédagogique et de gestion

Ouverture : l'organe d'administration de l'école doit comporter à côté des représentants internes (personnels enseignants, étudiants, anciens élèves) des personnalités extérieures du monde économique et social.

Gouvernement fort : l'école doit disposer d'un directeur aux pouvoirs étendus, responsable devant l'organe d'administration.

Le passage de l'ENTPE en établissement public était donc à la fois la conséquence des exigences de la CTI et une obligation pour s'ouvrir à la fonction publique territoriale, à l'international et conforter les activités de recherche. Le statut d'établissement public ne nous a certes pas paru a priori la solution la plus efficace, tant les exemples sont nombreux d'organismes sous ce statut qui dévient vers l'indépendance au profit de l'alimentaire immédiat, oubliant l'autonomie encadrée par une stratégie.

Toutefois, ce statut s'impose quand il s'agit de favoriser l'ouverture de l'ENTPE aux employeurs publics que sont les collectivités territoriales et quand la CTI

(16) Notons simplement que moins de 80 IPC contre plus de 500 ITPE exercent en collectivité et que leur présence dans la territoriale est soudainement devenue un thème majeur de l'AIPC et du CGPC en 2006 (congrès, communications, séminaires) qui ont parfois repris à leur compte certaines modalités de la convention. Par exemple, l'ENPC a fait une offre de formation post-recrutement des ingénieurs territoriaux en chefs, sans que les synergies ENPC-FPT soient évidentes vu la très faible perméabilité entre ces deux structures. Cette offre menace la cohérence le projet de convention ENTPE-FPT qui veut faire de l'ENTPE une école au service de l'Etat et de la FPT. Mais notre ministre en a visiblement cure.

demande que l'école reste dans ce canon pour avoir un diplôme d'ingénieur reconnu nationalement. Différents statuts étaient possibles, il restait donc à savoir lequel adopter. Si la CTI ne donne pas de consigne sur le type d'établissement public souhaitable pour une grande école d'ingénieurs, c'est parce que ce n'est pas son rôle premier et que beaucoup de statuts différents existent déjà. Il n'en demeure pas moins que certains répondent mieux aux exigences actuelles d'un établissement d'enseignement supérieur.

Le statut d'EPA (Etablissement public administratif) a été étudié. Ce statut constitue une coquille vide dont les règles sont régies par le statut particulier à l'établissement. En ce sens, il n'exprime pas à lui seul la spécificité des établissements d'enseignement supérieur et n'offre pas toutes les souplesses exigées, notamment la possibilité de déroger au contrôle financier a priori. Ce dernier induit un grand nombre de barrières et de lourdeurs rédhibitoires pour le bon fonctionnement d'une école ouverte sur l'extérieur. Les modalités d'approbation, de prises de décisions et les délais pour les prendre sont incompatibles avec l'ENTPE : un contrat de recherche en partenariat, modifiant le budget de l'école serait soumis à un délai de plus d'un mois avant d'être acté : impensable dans le monde réactif et mouvant de la recherche.

Une douzaine de grandes écoles relèvent de ce statut mais les dernières créations sont anciennes. Ainsi, les écoles des Mines qui relèvent de ce statut doivent s'appuyer sur leurs associations pour la commercialisation de produits. L'ENSTA, l'ENA ou les écoles d'architecture proposent quant à elles bien peu de recherche. Aucune grande école d'ingénieurs n'a récemment changé de statut pour un statut d'EPA : les

analyses existantes pour Polytechnique et l'ENA sont défavorables à ce statut.

Le code de l'éducation propose donc des EPA dérogatoires mieux adaptés aux établissements d'enseignements supérieurs : les EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel). Ces établissements bénéficient de plus de souplesse administrative et budgétaire facilitant les relations partenariales; ils figurent nommément dans le code de l'éducation qui leur assigne des missions d'enseignement supérieur, de formation et de diffusion de la culture; ils permettent la commercialisation des produits, de prises de participations et la création de filiales. Ils sont décomposés en trois groupes :

- Les universités (que l'on écartera)
- Les écoles et instituts extérieurs aux universités (quatorze établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, les universités technologiques, les INSA, les trois et bientôt quatre écoles centrales de province, agro Dijon)
- Les écoles normales supérieures, les écoles françaises à l'étranger et les grands établissements. Ce dernier statut est le plus souple, celui qui déroge davantage à la loi de 1984 (code de l'éducation nationale). Il est le plus éprouvé, a montré ses avantages. Il permet, dans un cadre accepté par tous, de bénéficier des avantages de l'éducation nationale, tout en laissant autonomie et souplesse de gestion à la direction de l'établissement et garantit une grande liberté d'action économique (indispensable pour être réactif dans le partenariat notamment de la recherche). Peu de grandes écoles bénéficient de ce statut : l'ENSAM, l'école centrale de Paris qui relèvent de la tutelle du ministère de l'Éducation nationale et l'ENPC qui

relève de la tutelle du ministère de l'Équipement. Aucune notion de prestige n'est liée au qualificatif de « grand établissement ».

Compte tenu des spécificités de l'ENTPE (17), le SNITPECT a toujours revendiqué le statut d'EPSCP grand établissement. C'est finalement le statut « écoles et instituts extérieurs aux universités » qui a été retenu après vérifications des possibilités de déroger et de maintenir certaines de ses spécificités. Les établissements de ce type sont dirigés par un directeur, administrés par un conseil d'administration assisté par deux conseils : le conseil scientifique et le conseil des études. Ils présentent un budget par nature de recettes et dépenses qui doit être annuel et équilibré. Le conseil de perfectionnement a la charge d'assurer la transition et de bâtir dans les prochaines semaines un règlement intérieur qui devra autoriser un fonctionnement satisfaisant compte tenu des spécificités de l'ENTPE (ouverture du conseil des études aux enseignants du RST, exercice de la tutelle, représentation des anciens élèves...).

Il faut déplorer le faible investissement, le manque d'ambition de la tutelle sur le portage de ce dossier, au risque de voir remis en cause l'habilitation de l'école. Le SNITPECT a donc dû en appeler au ministre à plusieurs reprises cette année pour que ce changement de statut, prévu initialement pour 2006, puisse intervenir au 1/01/2007.

(17) Tutelle du MTETM, personnels de l'école fonctionnaires, professeurs issus majoritairement du milieu professionnel et non universitaire, responsables non élus, mesures disciplinaires ne pouvant relever que du seul cadre scolaire pour les élèves fonctionnaires, ouverture du conseil scientifique à des personnalités extérieures.

Vers quelle nouvelle ENTPE ?

3.1 Pour une école formant des ingénieurs pluridisciplinaires au service de l'aménagement

Une posture offrant un large choix de métiers

La formation d'ingénieur pluridisciplinaire « totipotent » permet aux ITPE d'exercer dans un large champ d'action. L'ITPE se trouve donc à la croisée de compétences techniques pointues et de compétences économiques, environnementales, sociales. Cette large palette permet aux individualités de s'épanouir dans un champ généraliste ou spécialisé sur une de ces thématiques. Par ailleurs, c'est cette approche globale des problématiques qui permet de construire les compétences de dirigeants.

Mais attention, l'ingénieur pluridisciplinaire n'est pas un cadre qui connaît peu de choses sur beaucoup de domaines. C'est un ingénieur qui peut atteindre l'excellence dans de nombreux domaines. En cela, **le noyau dur des enseignements doit être défini et préservé, le haut niveau technique doit être garanti et les domaines enseignés hiérarchisés.** C'est particulièrement essentiel dans le domaine de l'aménagement qui couvre un champ vaste et en perpétuelle évolution.

Une vraie variété d'employeurs, une réelle spécificité de service public

Les ITPE ont vocation à exercer dans des structures très nombreuses. Pour les camarades sortant d'école, l'objectif est bien d'ouvrir le plus de possibles. Mais c'est également une nécessité pour le groupe car cela permet un large choix de métiers et autorise la construction de parcours valorisants. Cette réussite collective profite, en retour, à l'école qui doit s'attacher à prendre en compte tous les employeurs.

La variété des employeurs ne doit cependant pas conduire à un affadissement des notions de service public, d'intérêt général qui constitue une valeur commune des ITPE. Cette notion qui s'appuie sur une

analyse technique, objective, neutre de l'objet, du territoire et sur ses côtés positifs ou négatifs doit rester un pilier éducatif. L'ENTPE doit donc avoir pour objectif de former des ingénieurs de service public pour tous les employeurs et de leur délivrer le même diplôme quel que soit leur statut :

- élèves ingénieurs fonctionnaires de l'Etat qui conservera son statut d'élève rémunéré ;
- élèves ingénieurs se destinant à la FPT, pour qui nous souhaitons qu'à terme l'obtention du diplôme de l'ENTPE vaille admission au concours d'ingénieur territorial ;
- élèves ingénieurs civils qui devraient devenir encore plus nombreux qu'aujourd'hui pour répondre aux besoins des entreprises privées françaises.

L'ENTPE confortée par rapport aux formations « concurrentes »

Dans le concert de l'enseignement supérieur, définir l'ENTPE comme une école formant des ingénieurs pluridisciplinaires de service public lui permet de répondre à un vrai besoin de professionnels dans les divers domaines de l'aménagement. Ce besoin n'est satisfait à l'heure actuelle par aucune autre formation sur le marché comme nous l'avons détaillé dans le chapitre I. A l'heure où le rapport sur la formation en aménagement et en urbanisme propose de créer des formations « canada dry », alors que l'ENTPE met déjà en œuvre les vraies pistes de progrès qu'il énonce, ne lâchons pas la proie pour l'ombre. L'ENTPE forme des ingénieurs pour la construction, les transports, le génie civil, l'environnement mais a une vraie spécificité sur l'aménagement.

L'ENTPE est donc actuellement bien positionnée sur un créneau particulièrement intéressant, sur lequel elle doit encore se conforter.

3.2 Une école référence dans le domaine de l'aménagement et du développement durable des territoires

Développer les partenariats pour conforter son statut d'école de référence dans le domaine de l'aménagement et du développement durables des territoires :

Afin de porter toujours plus haut l'image et le rayonnement de l'ENTPE et ainsi accompagner le rayonnement et l'expansion du groupe des ITPE, il est nécessaire d'élargir ses relations avec le privé, avec les autres universités sans pour autant perdre son ancrage au RST du MTETM.

Pour cela, nous proposons de s'appuyer sur les démarches en cours notamment en créant un pôle technique – formation – recherche en aménagement et développement des territoires en lien avec le RST et inscrit dans la politique de site PRES (pôle de recherche et enseignement supérieur de Lyon) de Lyon. Le PRES a pour vocation d'inscrire les établissements lyonnais dans un espace international afin d'attirer les meilleurs élèves et de contribuer au développement économique et social du site de Lyon et de la région Rhône-Alpes. Ce pôle établissement public de coopération scientifique aurait pour compétence la délivrance de doctorats, la promotion internationale, la signature et la valorisation de la production scientifique, la délivrance de masters internationaux, la politique de réseau et de coopération, la mise en place d'outils partagés, le recrutement d'enseignants chercheurs. Le noyau « aménagement- développement durable » de ce pôle, déjà structuré sur le campus de Vaulx-en-Velin (ENTPE-EAL), peut atteindre un rayonnement international en s'ouvrant aux autres établissements (notamment formation aménagement de l'INSA, options d'autres écoles ou universités) mais surtout en s'ouvrant au RST du MTETM notamment par l'association du CERTU (convention, association, partenariats) et plus généralement de l'ensemble

des établissements lyonnais du RST. Cela conforterait le double ancrage de l'ENTPE au MTETM et au PRES.

Dans tout les cas, l'ENTPE, ne doit pas participer au PRES comme simple membre associé mais doit y prendre toute sa place pour éviter d'être absente des décisions et que les communications institutionnelles ne l'oublie (comme c'est le cas actuellement). Pour cela, le nouveau statut de l'ENTPE doit lui permettre de prendre des participations dans un GIP et de créer des filiales.

Une formation initiale adéquate

La formation initiale doit simplement viser l'excellence. Maintenant une grande sélectivité dans son recrutement, l'ENTPE doit dispenser une formation initiale technique de haut niveau construisant un potentiel destiné à faire face à des besoins fluctuants de multiples employeurs pour la totalité d'une carrière et non à satisfaire la seule employabilité immédiate. La formation à l'ENTPE ne doit pas être généraliste ; elle doit être pluridisciplinaire et renforcée sur certains points.

- **Consolider la pluridisciplinarité en permettant à certains élèves d'approfondir un domaine en particulier**

La formation par la recherche constitue un gage de haut niveau technique permettant à l'élève qui le désire d'investir un champ particulier. Cet investissement peut se faire dans le cadre de la scolarité à l'école, de post-diplômes, dans un autre établissement ou dans le milieu professionnel. Pour cela, il est nécessaire de consolider les laboratoires de l'école, la délivrance des mastères et des doctorats à l'ENTPE. Pour élargir l'offre de formations spécialisées hors l'école, les partenariats à Vaulx-en-velin (EAL), à Lyon (PRES) mais également avec d'autres établissements français ou étrangers en lien avec les domaines enseignés doivent se multiplier dans les domaines techniques ou du management (IEP,...). Enfin, la prise de poste chez les fonctionnaires doit faire l'objet de la plus grande attention dès lors que l'ingénieur a investi dans des formations complémentaires et souhaite poursuivre sa spécialité.

- **Etre un acteur du territoire en s'appuyant sur la formation par le projet**

L'ENTPE a fait de la formation par le projet une priorité. Pour de futurs acteurs de l'aménagement du territoire, analyser des

phénomènes complexes, appréhender les jeux d'acteurs, approcher la communication sont autant de compétences que le projet développe. Ce dernier point doit être encore renforcé malgré les évidents progrès des récentes années. L'ENTPE doit former des « aboutisseurs » de projet et cet enseignement nous paraît primordial. Réussir un projet, c'est également faire preuve de beaucoup d'esprit critique. L'évaluation est en effet au cœur du projet : évaluation des études sectorielles, évaluation en continu de la cohérence du projet et du besoin, évaluation finale. Il nous apparaît intéressant d'intégrer dans la scolarité cette évaluation de projets en pratiquant par exemple l'analyse d'importants échecs en aménagement. Pourquoi des aménagements correctement pilotés ont ils finalement échoué ? Quelle évaluation des politiques publiques ? Cela constituerait une méthode originale d'acculturation à l'aménagement.

- **Garantir la particularité de l'ENTPE en défendant la notion du service public**

L'ITPE est un cadre à la fois manager et technique. Dans son management, comme dans sa neutralité et son objectivité technique, c'est un cadre avec des valeurs de service public. Cette dimension confère du sens à son action, et constitue le liant du groupe. Mais cette notion a des traductions également très opérationnelles en permettant de développer un savoir-faire dans la sphère publique. Ne serait-ce que pour apprendre à nouer des partenariats ou à formaliser les bons niveaux de décision, cette culture est indispensable.

- **Veiller à l'adaptabilité aux besoins des employeurs et aux évolutions techniques**

Il semble évident que l'attractivité des ITPE en sortie d'école est directement liée à la capacité de l'ENTPE à satisfaire aux attentes et aux besoins évolutifs des employeurs.

La posture d'enseignants-chercheurs facilite le suivi des évolutions techniques. Toutefois, l'ITPE, une fois en poste doit également être en mesure de s'adapter. Pour cela, la formation continue est importante, mais la capacité de remise en question est essentielle. Aussi, la voie d'approfondissement doit être davantage conçue comme un levier d'enseignement

de la compréhension et de la complexité permettant de prouver que l'élève sait investir un domaine nouveau, que comme une spécialisation.

Concernant les besoins des employeurs, la direction des études devrait exercer une maîtrise d'ouvrage forte pour recueillir ces attentes et assurer leur traduction dans la formation. Bien qu'il ne soit pas facile de libérer du temps pour un jeune recruté, la généralisation gratuite aux civils de la formation continuée doit être prévue dans la mesure où cela fait partie de la formation initiale et permet en outre un ajustement aux besoins particuliers de l'employeur. Elle autorise en effet la construction d'un indicateur de satisfaction de la formation initiale (insuffisances remontées en formation continuée) et constitue à la fois une mesure corrective (adaptation en formation continuée aux attentes des ITPE en poste).

Cette écoute généralisée des employeurs devrait également permettre une amélioration de l'attractivité des formations continues.

- **Développer l'initiative en mettant l'élève en position d'acteur**

Le développement de l'initiative permet à l'élève de se mettre progressivement en position professionnelle. La plupart des écoles d'ingénieurs favorisent ce volet de l'enseignement par des projets associatifs, des options...

La finalité restant bien la valorisation de cette initiative en situation professionnelle, il apparaît opportun très tôt d'assurer une bonne information sur ce que sera ce milieu professionnel : Quelles politiques publiques ? Quels sont les acteurs de l'acte de construire ? Quels métiers, quelles compétences ? Quelles sortes de carrières ou de parcours professionnalisant ? Quels cours et quels débouchés aux majeures ?

Après cette phase préalable, l'autonomie de l'élève peut être développée : choix individuel cohérent des enseignements, VA choisie en milieu de deuxième année pour permettre un parcours qualifiant à la carte, investissement dans le tissu associatif...

Sur ces aspects, l'ENTPE paraît, là encore, bien engagée. Notons par exemple le projet du plan d'action « évaluation » à l'ENTPE qui met l'élève en position d'acteur pour l'évaluation des enseignements dispensés.

Une recherche d'excellence reconnue « made in ENTPE »

Comment doser autonomie d'un établissement public, ancrage dans le réseau scientifique et technique du ministère de l'Équipement, politique de site pour permettre un fonctionnement optimal de la recherche? C'est cette équation que devra résoudre l'ENTPE pour développer ses capacités à :

- être en lien avec les besoins des employeurs d'ITPE (MTETM, MEDD, FPT, Privé) pour que cette recherche profite au rayonnement de l'ENTPE et des ITPE
- renforcer sa capacité à étendre des partenariats
- mieux valoriser les publications au plan national et international
- gagner en lisibilité à l'international
- **mutualiser certains moyens pour améliorer son efficacité**
- **développer le nombre de thésards**
- mieux accueillir et encadrer les « thésards » venant d'horizons variés.

Sur l'ensemble de ces points, la recherche à l'ENTPE profiterait pleinement d'un double ancrage RST du MTETM/ politique de site à condition qu'un véritable pilotage ministériel de la recherche au service de LA collectivité publique dans son ensemble soit assuré par la DRAST sur la base d'une stratégie explicite.

Toutefois, par-dessus tout, ce qui fait et qui fera la qualité de la recherche à l'ENTPE, ce sont les chercheurs eux-mêmes. Le MTETM assure déjà une **gestion personnalisée des carrières des chercheurs** qui doit être maintenue et enrichie.

La mobilité pour les chercheurs ne saurait se concevoir comme dans les autres services et les besoins de stabilité sont avérés. Certaines carrières sur place à l'ENTPE sont déjà reconnues par des promotions et doivent continuer à être pleinement valorisées. Toutefois, il faut examiner de manière pragmatique si de plus grandes mobilités dans le reste du RST, avec des organismes partenaires et à l'international n'auraient pas eu des effets favorables : un plus grand rayonnement de l'école et de ses chercheurs, un plus grand ancrage de la recherche de l'école à celle du RST, une meilleure diffusion des connaissances au sein de ces deux structures... Si ces mobilités apparaissent difficiles à concrétiser pour ne pas couper le chercheur de

son réseau, un système proche de celui mis en œuvre au CNRS pourrait s'envisager (séjours courts de un à deux ans dans un laboratoire français ou étranger dans le même domaine de recherche tous les dix ans), le poste occupé étant gelé pendant l'absence de son titulaire.

En système LOLF, comme en démarche de performance dans un établissement public, la production doit être évaluée tant en volume, à l'aide d'indicateurs (nombre de publications de niveau international, nombre de thèses encadrées, de contrats internes au MTETM pour développer davantage de synergies avec le RST), qu'en qualité (évaluation par un conseil CESAAR contenant des personnalités du RST).

Pour développer la recherche, comme pour former davantage les étudiants par la recherche, l'augmentation du nombre d'ITPE réalisant des thèses doit être recherchée. Face à la logique internationale privilégiant les formations par la recherche notamment de niveau doctorat, l'ENTPE concilierait le double avantage de former des « french engineers » et de les amener en masse au niveau doctorat : un haut niveau reconnu en France et à l'international.

La formation continue : aménagement, pluridisciplinarité au service de tous les employeurs

Dans la plupart des EPSCP, la formation continue est une ressource financière intéressante. Elle amplifie donc les phénomènes de concurrence entre écoles. L'ENTPE paraît en retard, elle doit développer ce secteur avec entrain, au service de l'actualisation des compétences des ITPE, au bénéfice de tous les employeurs d'ITPE, en s'appuyant sur ses points forts actuels.

- **Développer les formations en management de haut niveau**

Le CSME constitue une vitrine à préserver. Il s'appuie de plus sur un vrai savoir-faire de l'ENTPE et n'a donc aucune raison d'être positionné ailleurs. Parallèlement s'est développée au MTETM, avec les mutations actuelles, une réelle culture du changement. Au vu des besoins des collectivités, de ceux du MEDD, le CSME devrait non seulement être maintenu à l'ENTPE mais également être ouvert en partenariat avec l'INET (institut national des études territoriales) au CSM Territorial

et avec l'IFORE (institut de formation de l'environnement) au CSM Environnement.

- **Un investissement fort de l'Etat dans l'ENTPE**

Pour éviter toute concurrence stérile entre les deux écoles d'ingénieurs du ministère : ENTPE et ENPC, ou plutôt entre Ponts-formation-édition et l'ENTPE, le MTETM doit répartir intelligemment entre elles les différents besoins en formation. L'ENTPE a besoin d'un réel accompagnement de la tutelle en consolidant les formations « prises de poste » de catégorie A du MTETM, en développant les formations « prises de postes » techniques du MTETM et du MEDD et en y mettant en place les formations de formateurs en aménagement-urbanisme pour tous les cadres A de l'Etat comme préconisé par le rapport Frebault-Pouyet.

- **Etablir des synergies pour favoriser la formation continue des ITPE**

L'objectif de développement des formations qualifiantes tout au long de la vie pour les ITPE doit être relayé par l'ENTPE en proposant, quels que soient leur employeur, des formations de haut niveau soit en mobilisant les enseignants des formations initiales, soit en s'appuyant sur les laboratoires pour des formations de pointe, soit en tissant des conventions avec d'autres établissements.

3.3 Une école ouverte

Une tradition d'ouverture toutefois contrainte par son fonctionnement

Les ITPE exercent pour le compte de divers employeurs y compris au sein même de l'Etat. Le MEDD est ainsi représenté au conseil de perfectionnement de l'ENTPE.

Son positionnement à l'international, et son investissement dans la filière civile sont là pour témoigner d'une réelle ambition d'ouverture. Toutefois, son statut de service déconcentré à compétence nationale du MTETM n'a pas favorisé une ouverture plus large de sa gouvernance. Il faut aujourd'hui passer à une étape nouvelle.

Un Etat honorant ses dettes envers les collectivités

L'ouverture vers la FPT constitue le juste remboursement de la dette de l'Etat aux collectivités suite à la décentralisation. Il est intéressant de rappeler que cette idée de dette est à l'origine de la création des

Qu'attend-t-on d'un ingénieur territorial ?

Vision d'un élu local

Les collectivités territoriales ont des compétences variées et multiples, la diversité de la technicité évolue rapidement dans les domaines les plus divers.

Le problème principal n'est pas de disposer de fonctionnaires très compétents dans tous les domaines. Les CT souhaitent recourir à des contrats privés, auprès d'organismes spécialisés, pour monter les dossiers relatifs à l'élaboration de programmes, à l'élaboration des cahiers des charges, à une assistance pour conduire des procédures, pour préparer des dialogues compétitifs, pour dépouiller des offres etc.

Une grande commune cherche très rarement à avoir un salarié extrêmement pointu sur un domaine d'activité.

L'ingénierie territoriale a besoin que ses personnels propres soient capables d'encadrer des intervenants spécialisés, à qui elle a confié, par contrat, une étude sur un problème très spécifique mais qui, souvent ont du mal à appréhender le contexte public, social, économique, politique, etc. et qui, en plus, manquent de capacité d'ensemblier et méconnaissent souvent les contraintes administratives et juridiques.

C'est le cadre territorial qui doit apporter cette expertise, peu achetable à l'extérieur, mais indispensable à l'élu décideur.

Les champs des compétences des CT sont immenses : petite enfance, jeunesse, personnes âgées, gestion sociale, sport, culture, communication, sécurité publique, sécurité sanitaire, élimination des déchets, bâtiments publics, urbanisme, politique de la ville, voies et réseaux divers etc. Il faut que les fonctionnaires territoriaux aient des temps de réponses courts, qu'ils soient capables de s'adapter vite et avec pertinence, qu'ils soient donc performants pour s'appuyer sur une aide privée extérieure en sachant la trouver, la maîtriser, la canaliser, l'encadrer, l'orienter...

Si à l'ENTPE on oriente l'enseignement, pour partie du moins, afin de mettre sur le marché des ingénieurs ensembleurs capables de comprendre, au fond, des techniques qu'ils ne maîtrisent pas complètement, mais qu'ils sauront faire mettre au point par les prestataires extérieurs et ensuite les intégrer dans le contexte social et financier de la commune tout en garantissant la validité juridique et administrative du projet, il est hautement probable que les ITPE ainsi formés trouveront rapidement une place importante et de très haut niveau dans les schémas de prises des décisions et de suivi des réalisations des CT.

ingénieurs civils par Serge Vallemont quand il était directeur du personnel. Aujourd'hui, les compétences ont été transférées aux collectivités locales mais pas les capacités d'expertise ni de formations, qui restent de la responsabilité unique de l'Etat. Or les collectivités ont besoin d'être associées à l'édiction de normes, de règlements alors que ce sont elles qui vont les appliquer (par exemple sur les routes à faible trafic) et ne veulent pas d'un Etat réglementant sans qu'elles soient associées au processus normatif (cf. le rapport 2005 au congrès « les ITPE dans la FPT »). C'est bien, comme pour le RST, les trois piliers de l'ENTPE qui sont à mettre à disposition des collectivités locales : formation initiale, formation continue, recherche.

Par ailleurs, l'ouverture à la FPT constitue une garantie de pérennité de l'école. Certes ce ne sont « que » 500 ITPE qui sont transférés aux conseils généraux, ce qui ne remet pas totalement en cause le besoin d'ingénieurs à l'Etat. Mais que deviendront ces 500 ITPE s'ils s'aperçoivent que leur transfert ne se déroule pas dans les conditions prévues (ce qui est plus que possible compte tenu de l'absence de garanties actuelles) ? Avec la LOLF, un retour de détachement est assimilable à un recrutement. L'ENTPE ne pourrait pas recruter, s'il s'avérait que des ITPE souhaitent massivement revenir à l'Etat. Sans ouverture à la FPT, la filière civile seule ne serait pas suffisamment élargie pour maintenir une promotion.

La démarche est donc indispensable pour l'école comme pour les collectivités.

La stratégie mise en œuvre par l'école repose sur un investissement progressif : la réalisation de stages en FPT est déjà largement concrétisée, le projet de convention CNFPT-ENTPE a été évoqué ci-dessus et constituera une avancée importante. Pour les ITPE civils, cette convention est l'assurance de pouvoir disposer d'une offre régulière et suffisante pour rechercher des stages, des TFE et donc des futurs emplois dans la FPT.

L'étape ultime consiste à organiser un seul recrutement pour une formation commune Etat, FPT, civil. **Nous revendiquons qu'au même titre que pour l'Etat, le concours d'entrée à l'ENTPE devienne concours de recrutement de la FPT** et reconnu comme tel pour l'accès au cadre d'emploi d'ingénieur territorial. Les trois

ans d'études diplômantes permettent une confirmation suffisante de la qualification, niée par l'obligation du passage d'un concours supplémentaire en fin de scolarité. La volonté affichée du gouvernement d'avoir un cadre d'emploi d'ingénieur territorial et un statut du corps des ITPE identiques démontre par ailleurs que cette obligation de passer un concours supplémentaire, après celui déjà réussi pour accéder à l'ENTPE, est inutile : **ce qui est nécessaire pour accéder aux emplois de la FPE est suffisant pour accéder à ceux de la FPT**. Cette étape nécessitera une modification réglementaire du concours d'IT ainsi que la prise en compte de l'expression des employeurs dans la définition de la formation (CNFPT ou autre représentation). A partir de là et avec un nouveau statut d'EPSCP à la gouvernance ouverte notamment à la FPT, la formation d'ingénieurs territoriaux via l'ENTPE pourra devenir une réalité. C'est un enjeu vital de court terme, pour le corps, pour l'ENTPE et pour le maintien et le développement de la compétence technique publique dans les domaines où exercent les ITPE.

Pour une ouverture à l'international au service d'un projet stratégique

L'ouverture à l'international doit être étudiée pour permettre à l'ENTPE de mieux remplir les objectifs de formation liés à l'international qui auront été déterminés par le projet pédagogique de l'école : pour augmenter la valeur de sa formation, établir des partenariats qui favorisent le travail des laboratoires de recherche supports de cette formation, consolider à l'étranger l'image d'excellence technique et d'expertise de l'ENTPE, asseoir sa réputation, et permettre un réel lobbying (au sens noble et si peu usité en France) sur les domaines techniques de l'ENTPE et du ministère.

L'ENTPE doit donc s'ouvrir à l'international mais dans quelles directions ? Au vu des enjeux européens, il paraît souhaitable que l'ENTPE ait une stratégie particulière d'ouverture vers l'Europe et ses institutions. Mais les activités de recherche comme les études et réflexions liées aux différents domaines du ministère de l'Équipement ne s'arrêtent pas aux frontières de l'Europe : partenariats institutionnels, partenariats de coopération nationale, recherches associées se font depuis longtemps avec de nombreux pays hors

de l'Europe. Il paraît opportun de maintenir cette ouverture à l'international tout en se posant la question de l'intérêt de la développer dans une direction plutôt qu'une autre. Nous pouvons à ce stade ne proposer que des pistes de réflexions :

Se doter d'objectifs et d'indicateurs pertinents pour évaluer la réussite internationale

Dynamiser les mobilités des élèves au bénéfice de l'enseignement, de la recherche et des partenariats correspondant à la stratégie. La mobilité des élèves comme des enseignants n'est pas simplement affaire de quotas.

Accroître le rayonnement des laboratoires en privilégiant les pays cibles

Définir les volontés de portage des politiques publiques de l'Etat à l'étranger. Mais encore, les collectivités publiques peuvent avoir des aspirations précises vis-à-vis de la place de l'international dans la formation continue

Faire de l'expertise en formation continue une porte d'entrée, un support aux partenariats internationaux

Contribuer au rayonnement du groupe des ITPE

L'établissement public nouveau sera amené à reprendre la définition de sa stratégie à l'international, en partenariat avec les différentes facettes de la tutelle Equipement, en prenant en compte les bouleversements de l'enseignement supérieur français, la reconnaissance du large champ des employeurs des ITPE, sur les bases d'une autonomie financière nouvelle.

La gouvernance et l'autonomie à étudier dans un cadre particulier

Dans le cadre de son nouveau statut, l'ENTPE devra bénéficier d'une certaine autonomie pédagogique et scientifique. Cette exigence est reprise par la CTI pour l'habilitation à délivrer le diplôme d'ingénieur par une école qui doit pouvoir maîtriser ses critères de recrutement, nouer des partenariats avec d'autres établissements pour gagner en lisibilité et permettre certains mécanismes financiers. Notons que l'ENTPE ne délivre aujourd'hui de masters que grâce à des partenariats avec d'autres établissements bénéficiant de cette autonomie.

Le statut d'EPSCP confèrera à l'ENTPE une autonomie financière reprenant en cela

plusieurs recommandations antérieures de la cour des comptes.

Cette autonomie est indispensable. A l'ENTPE, elle devra cependant intervenir dans un cadre particulier :

- L'école formera des ingénieurs dans le domaine de l'aménagement à destination de l'Etat, de la fonction publique territoriale et du privé. Elle devra rester sous tutelle du ministère en charge de l'Equipement qui reste responsable de cette politique au niveau national tout en satisfaisant aux besoins des collectivités. Mais il faudra également associer la FPT dans la gouvernance de l'école et lui proposer une vraie place, pas un strapping. La FPT doit pouvoir intervenir dans les décisions stratégiques de l'école tant en formation initiale ou continue qu'en recherche.
- Par ailleurs, certains élèves seront fonctionnaires avec des droits et des devoirs particuliers qui devront être pris en compte dans certaines règles internes (18).
- L'ouverture de l'école, son rayonnement doivent s'appuyer sur une importante représentation externe au sein de ses conseils. Une place importante devra être faite au RST afin de confirmer l'ancrage de l'ENTPE dans le RST du MTETM mais cette représentation devra être étendue largement au-delà du cadre ministériel en restant vigilant toutefois à ce que l'avenir de l'école ne soit pas confisqué par des personnalités extérieures. Aussi, comme dans toute école, les anciens élèves devront être associés aux projets d'avenir de leur école. Leurs instances représentatives : l'AITPE et le SNITPECT devront donc naturellement prendre place au sein des conseils.

La gouvernance devra prendre en compte cette diversité et être particulièrement étudiée. La solution pour prendre en compte ces exigences sera originale et reste à préciser quant à la composition des divers conseils et encore à inventer pour ce qui concerne leur fonctionnement.

(18) Exemple du pouvoir disciplinaire confié à l'école en regard des droits du fonctionnaire.

3.4 Vers une école plus efficace

Un statut permettant un fonctionnement amélioré

Le statut d'EPSCP n'est qu'un moyen pour un projet. Son fonctionnement devra donc permettre de satisfaire à l'ensemble des besoins énoncés ci-dessus mais également à l'ensemble des exigences formulées par la CTI pour assurer les règles de délivrance du diplôme d'ingénieur. Il devra également être relativement souple pour pouvoir s'adapter rapidement dans un milieu très concurrentiel en permettant, par exemple, la création de filiale (de type PFE) ou des participations dans des établissements de coopération.

Une stratégie exprimée offrant plus de lisibilité

Dans l'ensemble du rapport nous n'avons pas cessé d'en appeler à une stratégie pour l'ENTPE. Cette revendication peut apparaître incantatoire, a fortiori dans un ministère bien en peine de se bâtir une stratégie pour lui-même. Toutefois, en laissant au futur conseil d'administration les éléments tactiques, le ministère pourrait au moins s'exprimer sur :

- les besoins quantitatifs et qualitatifs en formation de ses cadres techniques, pour son compte propre et celui des autres ministères
- l'ouverture à la FPT de l'ensemble du RST, avec d'importantes conséquences sur la formation et la recherche à l'ENTPE et à l'ENPC
- ses besoins prioritaires en recherche autour des enjeux sociétaux majeurs comme la réduction de la consommation d'énergie ou la lutte contre l'effet de serre (transports, habitat etc.), la caractérisation des aléas (inondations etc.), la qualité de vie (habitat, gestion des déchets, etc.), le développement durable (nouveaux matériaux etc.), etc.
- sa stratégie à l'international pour promouvoir le savoir-faire français et l'améliorer.

Sur ces bases solides définies par la tutelle, l'école pourra alors établir son projet de développement.

Disposer des moyens nécessaires

Aujourd'hui, l'ENTPE a bien du mal à rémunérer à hauteur de leur compétence les enseignants, qu'ils proviennent du RST

ou d'autres horizons. L'enjeu financier rejoint ici la qualité de l'enseignement que l'on souhaite délivrer. En conséquence, l'école doit avoir les capacités administratives et financières pour payer des intervenants de haut niveau (salaires, vacations) et une légitimité réaffirmée pour s'appuyer sur les experts du RST. Un dispositif permettant aux agents du MTETM d'intervenir en formation dans de bonnes conditions (inscrire notamment clairement l'enseignement dans les missions du RST et dans les fonctions des spécialistes et experts, prendre en charge leurs frais) constitue une évidence prioritaire.

Enfin, le budget de l'école doit lui permettre de fonctionner dans de bonnes conditions matérielles et de pérenniser l'ensemble des activités sportives et associatives.

Garantir une organisation efficace à court et à long terme

Veiller à la réussite de la transformation :

Le ministère de tutelle a une obligation de réussite du changement de l'ENTPE : obligation morale en premier lieu mais aussi juridique, car les salaires de l'école et des élèves devront bien être payés. **Aussi, la tutelle doit non seulement s'impliquer fortement dans le pilotage de cette réforme et dans la définition de la gouvernance, mais aussi veiller à ce que l'école ait les moyens de réussir ce projet. Il nous apparaît urgent de désigner un chef de projet qui pilotera le groupe projet, s'assurera de la mise en œuvre des mutations économiques et structurelles et sera dédié à ces changements à temps plein pendant la durée de mise en place de l'établissement public (la transformation de l'ENPC en EPSCP a duré quatre ans).**

Mettre en place une organisation adaptable

Le groupe des ITPE est en pleine expansion, il explore toujours de nouveaux champs. L'école doit suivre et être capable de s'adapter sans cesse. Une évaluation permanente des enseignements, des structures et du fonctionnement pourrait y contribuer. La démarche d'évaluation proposée lors du conseil de perfectionnement de juillet 2006 pour l'année scolaire 2006-2007 doit être soutenue et mise en place comme le premier plan d'action annuel de l'évaluation de l'ENTPE.

L'amélioration des évaluations des enseignements d'une part et des formations d'autre part, permettra à chacun des acteurs en interne comme en externe, de partager le même référentiel pour travailler ensemble à l'atteinte des objectifs de l'école.

La proposition de la direction de créer des groupes de travail sur ces thèmes nous semble parfaitement pertinente.

Faire émerger une ingénierie financière

Sans tarder, l'école devra structurer une véritable ingénierie financière tant les enjeux pour un établissement public sont nombreux, principalement pour pouvoir disposer d'un financement pérenne. Cette activité est fondamentale. Elle permet d'améliorer le budget par la hausse des produits (récupération des droits d'inscription, des subventions, des taxes d'apprentissage, commercialisation des produits de la recherche et de la formation continue etc.) et la maîtrise des charges (stratégie patrimoniale des matériels de recherche, des mobiliers, performance interne).

Par ailleurs, simplifier la gestion financière et décisionnelle constitue, en tant que tel, un acte d'amélioration de la performance de l'établissement. En effet, de nombreux chercheurs dénoncent le temps passé à la logistique des contrats de recherche (que FORMéquip-AITPE n'assure plus) au détriment des recherches. Le changement de statut de l'ENTPE doit être l'occasion de simplifier et de faciliter le fonctionnement financier et comptable (frais de scolarité, versement de prêts temporaires ou des bourses aux élèves, versement des allocations recherche aux doctorants, rémunération d'enseignant, etc.).

Mieux valoriser l'ENTPE

Alors que l'ENTPE dispose de réels atouts et en premier lieu de la qualité de son recrutement, de sa formation et de ses débouchés, cette école apparaît comme étant peu connue des non-initiés. Rarement étalonnée dans les divers classements de grandes écoles, la communication de l'ENTPE semble avoir été longtemps oubliée et déficiente. L'école et FORMéquip-AITPE doivent œuvrer en étroite collaboration pour engager un plan d'action ambitieux à l'occasion du changement de statut de l'école à destination de la presse (divers classements pour faire entendre sa spécificité), des classes préparatoires (bien que l'urgence ne soit pas là

L'évaluation

DEFINITIONS

extraits d'après O. Minary de l'ENTPE

L'évaluation des enseignements améliore les relations entre enseignés et enseignants, permet une meilleure adaptation aux besoins et attentes des étudiants. L'enseignant, grâce aux données recueillies, peut mieux cibler le contenu de ses cours.

Remarque :

Il faut bien distinguer évaluation de l'enseignement et évaluation de l'enseignant(e) ; la première porte sur l'intervention d'enseignement, alors que la seconde porte sur l'ensemble des tâches de la personne.

L'évaluation des formations peut servir à se positionner face aux besoins du marché du travail alors que celle des enseignements permet davantage de s'adapter aux besoins des étudiants.

L'évaluation des formations constitue une aide à l'évolution de la politique d'offre.

Elle aide aussi à la constitution d'équipes pédagogiques car elle fait apparaître les questions de coordination plus nettement que l'évaluation des enseignements.

Elle est l'occasion de faire remonter des informations qui permettent d'améliorer certains services.

vu la qualité du recrutement), des employeurs (Etat dans tous les ministères, FPT, réseaux d'entreprises).

C'est donc bien d'une démarche marketing dont l'école a besoin pour que sa renommée soit au moins à la hauteur de sa valeur. Dans cette perspective, l'évolution du nom de l'ENTPE ne doit plus être un tabou. En effet, si la renommée des ITPE est importante et souffrirait d'un changement de nom, les mots Travaux et Etat ne rendent plus compte de la réalité de l'école. Bref, il faut à l'école mieux vendre sa formation au grand public, valoriser les réussites individuelles, mieux valoriser les productions de recherche, mieux faire connaître ses formations continues etc.

Pour mener tous ces chantiers à bien, l'école pourra s'appuyer sur le réseau des anciens élèves et particulièrement sur le SNITPECT.

4

Conclusion

L'enseignement supérieur est entré dans une phase de concurrence mondialisée qui a incité l'Europe à s'engager dans le processus de Bologne. Ces évolutions interviennent alors que la France s'aperçoit que ses établissements d'enseignement supérieur ne figurent plus dans le classement des meilleures formations mondiales et que la recherche a de grosses difficultés. A grand coup de communication, de réforme des enseignements polémiques, de rapprochements hésitants entre écoles, ces établissements (en particulier les écoles d'ingénieurs) tentent d'évoluer sans perdre leurs atouts premiers.

C'est dans ce contexte fortement évolutif et non stabilisé que l'ENTPE, fragilisée par un audit critique de la CTI, a repensé ses enseignements et doit désormais faire face aux défis d'un changement de statut en EPSCP ainsi qu'à ceux issus de la décentralisation.

Ces défis ne pourront être relevés qu'avec un projet stratégique confirmant son statut de grande école d'ingénieurs pluridisciplinaires du développement et de l'aménagement durables des territoires. Ce projet visera l'excellence en s'appuyant sur l'originalité de l'ENTPE qui ne doit en rien renoncer à ses spécificités mais plutôt s'ouvrir vers les collectivités, le privé et l'international. Nous sommes convaincus que l'ancrage dans le RST du MTETM, couplé à des partenariats externes efficaces noués autour de l'aménagement durable des territoires, constitue une voie pour y parvenir pour autant qu'on laisse sa chance à l'ENTPE. La stratégie qui sera élaborée dans les futurs conseils de l'établissement public ENTPE devra prendre avant tout en compte l'intérêt des principaux intéressés : les ITPE. Le SNITPECT y veillera.



Contrat collectif de protection pénale SNITPECT-GMF Protection Juridique

Conseil juridique téléphonique GMF accessible 24 heures sur 24
exclusivement réservé aux adhérents du SNITPECT :

- du lundi au vendredi inclus de 9 heures à 17 h 30, hors jours fériés et chômés :

01 49 14 87 92

- en dehors des périodes indiquées précédemment (en cas d'urgence) :

01 47 11 12 15